

Promotio Iustitiae

Gouvernance des ressources minérales: défis et réponses

De l'Afrique

Rigobert Minani sj
Ferdinand Muhigirwa sj

De l'Asie Pacifique

Julie Edwards
Antonio G. M. La Viña

De l'Asie-du Sud

Stan Lourduswamy, sj
Xavier Jeyaraj, sj

De l'Europe

Emanuelle Devuyt y Josep F. Mària, sj
George Gelber

De l'Amérique Latine

Sergio Coronado
Ismael Moreno, sj



Editeur: Patxi Álvarez, sj

Coordinatrice de Rédaction: Concetta Negri

Promotio Iustitiae, publié par le Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie de la Curie Généralice de la Compagnie de Jésus à Rome, paraît en français, anglais, espagnol et italien, est disponible sur Internet à l'adresse suivante: www.sjweb.info/sjs/.

Si une idée vous a frappé dans ce numéro, n'hésitez pas à nous adresser brièvement votre réaction. Pour envoyer une lettre à *Promotio Iustitiae* à publier dans un prochain numéro, veuillez utiliser le numéro de fax ou l'adresse électronique indiquée au dos de la publication.

La reproduction d'articles est encouragée; merci de citer *Promotio Iustitiae* comme source, ainsi que notre adresse et de nous envoyer une copie de la reproduction.

Table des matières

Éditorial	5
Patxi Alvarez, sj	
La gouvernance des ressources naturelles en Afrique	7
Rigobert Minani Bihuzo, sj	
Gouvernance du secteur minier dans la République démocratique du Congo	12
Muhigirwa Rusembuka Ferdinand, sj	
Gouvernance des ressources minérales et marginalisation	17
Julie Edwards	
Exploitation minière aux Philippines: un juste milieu est-il possible?	22
Antonio G. M. La Viña	
On déroule le tapis rouge pour les compagnies extractives dans les terres autochtones	27
Stan Lourduswamy, sj	
Activités minières et options préférentielles pour les populations tribales	30
Xavier Jeyaraj, sj	
Les exploitations minières industrielles et les communautés locales. Un programme	35
Emanuelle Devuyt y Josep F. Maria, sj	
Les centres sociaux européens font la promotion des initiatives de sensibilisation	41
George Gelber	
Gouvernance minière, droits de l'homme et construction de la paix en Colombie	48
Sergio Coronado	
Présence et menace croissante de l'industrie minière en Amérique centrale	53
Ismael Moreno, sj	



Éditorial

Patxi Álvarez, sj

L'être humain extrait des minéraux du sous-sol de façon continue depuis le néolithique. La révolution industrielle a entraîné une forte hausse de ces activités pour satisfaire les demandes des marchés. Et elle a en outre créé les équipements nécessaires pour augmenter l'envergure des exploitations. Disposer de minéraux nous a permis de produire de multiples dispositifs sophistiqués qui nous entourent actuellement et qui sont nécessaires au développement de la vie moderne. Nous dépendons d'eux pour notre santé, nos transports, pour les communications, pour l'éducation, l'électroménager, etc. Sans eux, notre mode de vie actuel serait impossible.

Au cours des dernières décennies, cette activité minière a enregistré une croissance encore supérieure. Une telle quantité de minéraux dans autant de régions de la planète n'avait jamais été extraite dans le passé. Nous sommes les témoins d'une course frénétique pour rechercher de nouveaux gisements et pour en extraire la richesse. Nous vivons un boom historique de l'industrie minière.

L'industrie minière exige des investissements considérables que les grandes compagnies – dont la majeure partie est composée de multinationales – peuvent financer facilement. En contrepartie, les exploitations minières deviennent plus lucratives. Ces dernières quinze années, les prix des minéraux sont restés élevés, en raison de la hausse de la consommation de nombreux pays émergents. La Chine en particulier a stimulé fortement la demande. Ceci a permis durant ces années, à plusieurs nations d'enregistrer une croissance économique soutenue basée sur l'exportation de ces produits miniers. Il en découle donc que les états acceptent facilement la recherche et l'exploitation des ressources minières comme source de revenus pour leur pays.

Cependant, les préjudices que cause l'industrie minière autour d'elle sont considérables : la contamination de l'environnement, la transformation du paysage, l'expulsion de la faune, la pollution des sols et la contamination des eaux. Certains de ces maux sont liés nécessairement à cette activité qui est extrêmement agressive, tandis que d'autres dépendent de la façon dont ces activités sont menées, car il existe des méthodes plus ou moins correctes de les mener.

La multiplication des activités d'extraction minière implique qu'il y a de plus en plus de lieux touchés par la violence à laquelle elles sont associées. Nombre de ces régions sont des espaces habités par des communautés humaines dont la santé se détériore, qui sont expropriées de leurs terres ou qui sont déplacées. Situation qui génère de nombreux conflits dont un certain nombre concerne des populations autochtones. L'occupation de leurs territoires a une

incidence sur leurs modes de vie et menace leurs propres moyens de subsistance. Elles habitent parfois dans des régions très éloignées, où leur souffrance est invisible. À certaines latitudes, les ressources minérales alimentent nécessairement la guerre ou permettent aux factions armées de recourir à des litiges. De nos jours, l'industrie minière est une source constante de conflits.

La Compagnie de Jésus accompagne depuis des décennies les communautés qui ont été touchées par les activités minières et qui existent dans le monde entier. Certains jésuites ont été assassinés en défendant ces communautés. Le dialogue entre les jésuites qui proviennent de ces différentes régions leur a fait prendre conscience qu'ils étaient en train d'affronter un défi mondial. Il s'en est suivi qu'en 2008, ils décidèrent de créer un réseau mondial de plaidoyer ignatien (GIAN selon l'acronyme anglais), pour la Gouvernance des ressources naturelles et minérales (GNMR). En 2013, [Promotio Iustitiae 110](#) a présenté sa position et ses objectifs. Le nom même du réseau - qui fait allusion à la gouvernance ou au 'bon gouvernement' - exprime la nécessité d'aborder cette réalité du point de vue du dialogue entre les différents interlocuteurs qui doivent être pris en compte lors du développement des exploitations minières. Il s'agit des populations locales, des propriétaires, des compagnies, des écologistes, de l'administration de l'état, etc.

Ce numéro préparé par les membres du réseau GNMR contient dix articles qui proviennent des différentes Conférences de la Compagnie et qui décrivent la situation générale des activités minières, les conflits et les souffrances qu'elles causent parmi les populations locales. Ils font également allusion à la dégradation de l'environnement qu'elles provoquent, et ils mentionnent les initiatives locales ou régionales qui sont prises pour répondre à ces problèmes. L'ensemble offre un tableau extrêmement préoccupant, mais qui incite également à s'engager dans la défense des communautés touchées et de l'environnement tout en offrant des possibilités pour répondre de façon généreuse et créative.

*Original Espagnol
Traduction Elizabeth Frolet*



La gouvernance des ressources naturelles en Afrique

Rigobert Minani Bihuzo, sj

Coordonateur social en Afrique et au Madagascar, Nairobi, Kenya

Introduction

Dire que la gouvernance des ressources minières et naturelles est aujourd'hui en Afrique un défi « existentiel » ne serait pas exagéré¹. Le bilan des 50 ans d'indépendance² que les pays africains font de plus en plus, fait émerger des progrès notables et met en lumière des défis majeurs pour le futur du continent. Parmi ces défis figure à la première position **la question de la bonne gouvernance des ressources naturelles**.

L'on se rappellera qu'au lendemain des indépendances, le « développement » était considéré comme le défi majeur du continent. Parmi les facteurs ayant contribué à retarder le décollage de l'Afrique l'on a par le passé accusé l'instabilité des Etats qui au sortir de la colonisation occidentale étaient gangrenés par les guerres civiles et les coups d'Etat, souvent conséquence des effets de la guerre froide et du clivage politique entre Est et Ouest en Europe.

A la fin de la période de la guerre froide, l'Afrique s'est engagée dans le processus de la démocratisation. Entre 1989 et 1994, sur 54 pays africains, 38 ont tenu des élections compétitives³. Depuis, presque tous les pays ont organisé au moins une fois les élections. Ainsi après seulement un peu plus de vingt cinq ans de l'inauguration du pluralisme politique, l'Afrique a accompli un progrès remarquable faisant des élections régulières dans plusieurs pays une routine. Le changement pacifique du leadership se fait aussi aujourd'hui plus fréquemment qu'avant. Et des signes montrent qu'il devient de plus en plus difficiles pour les dirigeants d'ignorer cette pratique.

S'il est vrai que l'organisation régulière des élections et l'alternance au pouvoir sont des signes de la santé de la démocratie, il faut aussi accepter que les élections seules ne sont pas suffisantes. D'ailleurs l'Afrique doit encore se départir des violences électorales et de changement intempestif de la constitution. Mais en règle générale on pourrait affirmer

¹ Rigobert Minani, *Governance of minerals and Natural resources, Mining, Oil, Forest and Land*, Nairobi, Saint Paul, 2014.

² Lire Rigobert Minani, *Assement and future of the Jesuit social apostolate in Africa, in view of 50 years of independence: The role of Jesuits centres of studies and action* (Report), Nairobi 2012.

³ African Union, *Election-related disputes and political violence. Strengthening the Role of African Union in Preventing, managing and resolving conflict*, Report of the Panel of the Wise, The African union series, éd. International peace Institute, July, 2010.

aujourd'hui que l'Afrique s'est inscrite durablement dans le processus de démocratisation et que cela est une avancée qu'il faut apprécier et consolider. Les avancés démocratiques sur le continent surtout en ce qui concerne la bonne gouvernance des ressources naturelles sont des atouts majeurs, car **il n'y a pas mieux que la démocratie pour favoriser la transparence et la lutte contre la corruption**. Aujourd'hui partout en Afrique, les citoyens revendiquent le droit de demander à leur gouvernement de rendre des comptes en matière de gestion des ressources naturelles⁴.

Aujourd'hui encore, comme au lendemain des indépendances, le défi majeur de l'Afrique reste la question de son développement, du comment sortir des millions de sa population de la pauvreté, car comme on le sait, la majorité des pays de l'Afrique sont classés par la Banque mondiale parmi les derniers de la planète dans le classement du développement humain. Pour inverser cette liste, elle a comme **atout majeur, son potentiel en ressources naturelles et minières**.

Croissance économique et bien être des populations

Au regard de la gouvernance des ressources naturelles, l'Afrique a encore du chemin à parcourir. Depuis plus de 10 ans maintenant, alors que l'Occident était en pleine crise économique, l'Afrique a accusé une croissance moyenne de plus de 5% due principalement à l'exploitation des ressources naturelles. Le pétrole, le gaz et les ressources minérales de l'Afrique ont attiré des nombreux investissements étrangers.

L'opinion se serait attendu que cette augmentation de richesse provoque aussi l'amélioration de la vie des africains. **Mais paradoxalement les pays riches en ressources naturelles sont classés parmi les derniers dans le classement du développement humain de la banque mondiale**⁵. Sur un total de 187 pays en 2013, le Gabon est à la 106ème position, la guinée équatoriale à la 136ème et la RDC à la 187ème position clôture la liste. Neuf de douze derniers, sur la liste de l'indice du développement humain sont des pays riches en ressource.

Cette situation est alarmante car des nouvelles opérations de prospection sur le continent annoncent des nouvelles découvertes des réserves beaucoup plus importantes. Plusieurs pays rejoignent la liste des pays pétroliers, miniers ou forestiers.

Le prix de la majeure partie de ces produits est aussi favorable pour le continent. En effet la demande en ressources naturelles en Chine et sur d'autres marchés émergents est entrain de booster comme jamais les prix à l'exportation et la tendance ne montre pas aujourd'hui des signes d'essoufflement.

Défis pour l'Afrique

Conséquence sur les pauvres

Parmi ceux qui souffrent aujourd'hui de l'exploitation sauvage des ressources naturelles, il y a en première position les pauvres. Leur environnement est saccagé, les terres des leurs

⁴ Lire à ce propos : CEPAS, *Bonne gouvernance et ressources naturelles et minières de la RDC*, Kinshasa, éd. Cepas, 2006 ; CEPAS, *Révision des contrats miniers en RDC*, Kinshasa, éd. Cepas, 2007 et CEPAS, *Les institutions financières internationales et la pratique de la corruption en RDC*, Kinshasa, éd. Cepas, 2008.

⁵ Lire Africa Progress Panel, *Equity in Extractives. Stewarding Africa's natural resources for all*, Africa progress report 2013, Avril, 2013.

ancêtres sont spoliés par des entreprises et souvent les Etats ne les indemniser pas. Ils sont forcés de se « délocaliser », se déplacer souvent sur des terres inhospitalières où l'écosystème est perturbé et endommagé. Pour fuir, les jeunes immigrer ailleurs ou dans les villes où parce que pauvres ne trouvent d'abris que dans des bidonvilles. L'exploitation des ressources est aussi occasion à plus d'un endroit en Afrique, de guerre et de violence dont les victimes sont principalement les pauvres, les femmes, les jeunes et les enfants.

Les effets pervers de l'exploitation naturelle

Le boom de l'exploitation minière et naturelle en Afrique provoque aujourd'hui un certain nombre d'effets pervers communs de l'industrie extractive en Afrique⁶, qu'il faut à tout prix et rapidement endiguer si l'on souhaite relever le défi du développement du continent.

Tout d'abord, il se creuse un écart dangereux entre la richesse produite par les ressources et le bien-être de la population. En effet beaucoup de pays ne distribuent pas de manière satisfaisante les bénéfices de la croissance à travers les diverses composantes de la société.

En outre beaucoup d'entreprises pétrolières et minières en Afrique ne créent pas d'emplois. Elles ont de liens limités avec les entreprises locales car elles fonctionnent comme des enclaves en dehors du circuit de l'économie nationale.

Et comme au temps de la colonisation, les minerais bruts continuent d'être exportés sans apporter la valeur ajoutée à la production.

Pire enfin les profits générés par bon nombre d'entreprises ne profitent pas aux recettes des gouvernements. Les contrats souvent disproportionnés, accordent des avantages fiscaux excessifs aux entreprises.

Les paradis fiscaux et l'évasion fiscale

Dans cette série d'effets pervers une attention particulière mérite l'attention de l'opinion. Il s'agit de **la question des paradis fiscaux, de l'évasion fiscale et de la sous-évaluation des actifs.**

En effet les différents rapports sur les ressources naturelles en Afrique attirent une attention particulière sur cette question⁷. Ces rapports dénoncent le fait que la majeure partie des entreprises en Afrique évoluent dans un environnement secret qui arrange certaines compagnies et des leaders africains. Ils remarquent qu'un trop grand nombre d'investisseurs internationaux recourent à des sociétés enregistrées dans des paradis fiscaux et des centres offshore. Ceux-ci opèrent la majorité de leurs transactions avec leurs propres filiales. Et c'est cette opération qui leur permette de cacher le gros de leurs bénéfices.

Pire l'évasion fiscale, les transferts de richesses illicites et les pratiques sophistiquées qui fixent des prix inéquitables sont soutenus par les **systèmes commerciaux et financiers mondiaux, de loin plus puissants que les Etats.**

Ce recours massif aux sociétés offshore et aux sociétés fictives empêche les autorités fiscales africaines d'évaluer correctement les profits et d'assurer le prélèvement de l'impôt.

⁶ Africa Progress Panel, *Equity in Extractives. Stewarding Africa's natural resources for all*, Africa progress report 2013, Avril, 2013

⁷ Idem.

« À elle seule, la falsification des prix des échanges commerciaux aurait coûté à l'Afrique en moyenne 38 milliards de dollars chaque année entre 2008 et 2010, soit un montant supérieur à ce que la région a reçu en aide bilatérale de la part des bailleurs de fonds de l'OCDE »⁸.

Du point de vue économique, la conséquence de ces pratiques est tragique. Les compagnies s'enrichissent de manière scandaleuse et certaines sont devenues de loin plus riches que les Etats. Dans ces conditions la marge de manœuvre de négociation du leadership économique et politique africain est très limitée. Deux cas sont tirés parmi d'autres pour expliciter nos affirmations :

La compagnie pétrolière Shell a eu en 2012 un revenu de **467,2** milliards, alors que le Nigeria où il opère, n'a totalisé que **224.0** milliards comme produit intérieur brut, l'Angola **104.3** milliards et le Gabon **17, 1** milliard. La compagnie minière Glencore a réalisé en 2012 un revenu de **214, 4** milliards comparé à la Zambie où il opère qui a **19,2** milliards de PNB et la RDC avec un budget annuel de **7** milliards en 2012.

Atouts actuels dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et minières.

A la sortie des turbulences de la guerre froide, et aux faveurs d'un pèlerinage démocratique l'Afrique a quand même accompli quelques progrès dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et minières. En effet l'environnement de gestion des ressources naturelles en Afrique a totalement changé. Durant la période des dictatures, cette question était un secret d'Etat. « Les transactions commerciales complexes entre les agents gouvernementaux et les investisseurs étrangers étaient frappés du sceau du secret ». Aujourd'hui, il y a encore des secrets, mais la pression de la société civile et de certains milieux d'affaires sont entrain de changer cet environnement. Un peu partout « l'initiative de transparence des industries extractive » (ITIE) ainsi que la campagne « Publiez ce que vous payez », doublées en Afrique du « mécanisme africain d'évaluation par les pairs » ([MAEP](#)) font sauter les unes après les autres le verrou des secrets des contrats.

Beaucoup de gouvernement aujourd'hui flanchent devant les pressions de la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI). Ils rendent public certains contrats miniers, forestiers et pétroliers. Même des pays autoritaires comme la Guinée Equatorial ou corrompu comme la RDC ont désormais un site Web⁹ où l'on pourrait trouver quelques contrats signés ces dernières années. D'autre part, les grandes compagnies de renon dans ces domaines intègrent désormais les normes de transparence et de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)¹⁰ dans leurs chartes.

Priorités pour le continent

Au regard de cette situation, la gestion efficace des ressources naturelles en Afrique apparait être aujourd'hui la priorité pour tous, car **la gestion responsable, équitable et efficace de ses ressources est aujourd'hui en mesure de sortir des millions d'Africains de la pauvreté sur les dix prochaines années**, tout en donnant de l'espoir aux générations futures¹¹. Elle pourrait

⁸ Idem, 19.

⁹ www.droit-afrique.com; www.mines-rdc.cd/fr

¹⁰ Lire JASCNET, *Rapport du séminaire sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en Afrique*, 2014, in www.jesamsocialapostolate.org.

¹¹ Africa Progress Panel, *Equity in Extractives. Stewarding Africa's natural resources for all*, Africa progress report 2013, Avril, 2013.

apporter les revenus nécessaires à l'investissement dans l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'emploi, la santé et l'éducation.

Pour atteindre cet objectif l'Afrique doit améliorer sa gouvernance des ressources naturelles et minières. Elle ne peut demeurer **une serve pour d'autres et non pour les Africains eux-mêmes**. Les états se doivent de développer leur propre vision sur l'utilisation des ressources naturelles. Leur exploitation devrait être au service d'une croissance durable et d'un développement humain. C'est-à-dire au service des africains d'aujourd'hui, de demain et des générations futures. Ceux d'aujourd'hui doivent savoir qu'ils ne sont les **derniers à occuper ce continent. Nous ne pouvons pas en faire ce que nous voulons**. L'exploitation des ressources en Afrique doit se marier avec l'économie locale. Elle doit créer l'emploi, promouvoir la compétence locale, participer à la diversification de l'économie afin d'aider le continent à sortir à moyen terme de la dépendance envers **les produits d'extraction qui par définition ne sont pas éternels**. La richesse produite aujourd'hui devrait être distribuée avec équité et participer à la lutte contre la pauvreté. La croissance économique doit être inclusive et profiter à la population. Les ressources générées devraient être orientées vers les investissements dans la santé, l'éducation et la protection sociale nécessaire, ainsi que vers les infrastructures requises pour soutenir une croissance dynamique.

Conclusion

On l'aura vu, la tâche qui nous attend est énorme. Mais le potentiel pour cette tâche est aussi disponible. En 2025, l'Afrique aura une population de 1.2 milliard. Sensibilisée, équipée des compétences et d'opportunités sur ces questions, la population de l'Afrique en majorité jeune, pourrait devenir une force terrible de changement. Si par contre la génération actuelle refuse de leur offrir cette opportunité pour inverser la courbe et réaliser pleinement son potentiel, les enfants d'aujourd'hui seront une génération perdue qui nous fera tous payer la mauvaise gouvernance actuelle. Voilà pourquoi la gouvernance des ressources naturelles et minières est aujourd'hui une priorité des priorités, **une question existentielle pour l'avenir du continent. Gaspiller l'opportunité** de la croissance économique sans précédent offerte aujourd'hui à l'Afrique **serait** pour son leadership actuel **catastrophique, impardonnable et inexcusable**.

Original français



Gouvernance du secteur minier dans la République démocratique du Congo

Ferdinand Muhigirwa Rusembuka, sj

Lubumbashi, Katanga, RD du Congo

Dans notre société mondialisée, la gouvernance des ressources naturelles est considérée comme l'un des principaux défis économique, social et environnemental pour le développement intégral de l'être humain. La RDC est considérée comme étant potentiellement le pays le plus riche du monde. Il privilégie de 155 millions d'hectares de forêts tropicales, avec des ressources agricoles évaluées à 80 millions d'hectares de terres arables; une capacité hydroélectrique de l'Inga d'environ 100 000 MW, avec 55 pourcent des réserves africaines en eaux douces et avec une abondance d'environ 1 100 différents minerais (Banque mondiale 2008). Comment pouvons-nous surmonter le paradoxe d'une telle richesse de ressources au milieu de la pauvreté humaine? Comment pouvons-nous promouvoir une meilleure gestion des abondantes ressources de la RDC afin de réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie de sa population? Dans cet article, j'examinerai tout d'abord les structures principales de l'économie de la RDC; puis l'impact environnemental et social qu'y exerce le secteur minier et enfin le parlerai des rôles et des stratégies des différents acteurs (gouvernement, secteur privé et l'Église catholique).

Structures principales de l'économie de la RDC

La RDC est le troisième plus grand pays d'Afrique et le plus grand parmi les nations qui composent la communauté de développement de l'Afrique méridionale (SADC). Le pays a reçu environ 8 milliards de dollars en investissement entre 2009 et 2012 (Institut mondial sur les mines KPMG 2014-2) avec une majorité investie dans le secteur minier. Selon Mupepele Monti (2012, 290-292), la République démocratique du Congo est le meneur mondial avec trois quart des réserves mondiales de Cobalt, la troisième plus grande réserve mondiale de fer, la deuxième plus grande réserve mondiale de cuivre; il est le meneur mondial pour les diamants industriels, il détient la troisième place pour le pyrochlore, la quatrième place pour le cuivre, la cinquième place pour le coltan, la septième place pour l'or et la huitième place pour le tungstène. Au sein de l'Afrique, la RDC se range au deuxième rang pour le charbon, au cinquième rang pour le méthane et au sixième rang pour le pétrole.

Malgré ses abondantes richesses en ressources naturelles, la majorité de la population demeure désespérément pauvre, avec un PIB per capita de seulement 241 dollars en 2013 selon les évaluations les plus récentes du Fonds monétaire international (octobre 2013). Selon l'index 2014 de développement humain du PNUD, la RDC se place à l'avant dernier rang, soit 186 sur 187 pays. Le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale en 2014 place la RDC à la 183^{ème} position sur 189 pays. L'index Ibrahim de la gouvernance africaine le place 47^{ème} sur 52 pays.

Un indicateur économique positif est la croissance de 7,2% du PIB en 2012 et qui a atteint 8,1% en 2013, grâce à l'exploitation minière, au commerce, à la construction et à l'agriculture. Cette croissance a atteint 8,5% en 2014 grâce principalement à la production minière (cuivre, cobalt et or), à la (re)construction des routes et des infrastructures énergétiques, de même qu'à l'impact de la campagne agricole lancée en 2013 (Banque de développement pour l'Afrique 2014).

Il existe environ 300 compagnies minières (en exploration et en production) en RDC. Les plus importantes, comme Freeport McMoran, Glencore, Lundin Mining, China Railway Group, Eurasian Natural Resource Corporation, Anvil Mining Congo et African Minerals, sont cotées en bourse à Londres, Toronto, Hong Kong et New York. On observe une augmentation de la production minière: en 2012, la RDC était le plus grand producteur mondial de cobalt, le 3^e producteur mondial de tantale, le 7^e producteur mondial d'étain, le 8^e producteur mondial de cuivre et le 10^e détenteur des plus grandes réserves d'or au monde. Le secteur minier est considéré comme le moteur de l'économie congolaise. En 2012, celui-ci constituait 12 pourcent du PIB et 50 pourcent des revenus de l'exportation. Malgré cette contribution majeure au PIB, la contribution du secteur minier, envers la croissance et le budget national, reste peu élevé, surtout lorsque l'on prend en compte l'augmentation de la production minière et le potentiel en taxes.

Impacts sociaux et environnementaux du secteur minier

La gouvernance environnementale peut être définie comme un ensemble de processus, de règles, de pratiques et d'institutions qui contribuent à la protection, la gestion, la conservation et l'utilisation de la biodiversité, des écosystèmes et des différentes sortes de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, d'une manière qui réconcilie le développement durable et la réduction de la pauvreté. L'exploitation minière demeure une activité à haut risque pour l'environnement et la subsistance de la population locale vivant dans la zone où les activités extractives prennent place. En RDC, la loi de 2011 sur l'environnement a mis en place des principes fondamentaux et des politiques pour la protection, la gestion et la conservation de l'environnement.

Le code minier congolais établi en juillet 2002 ainsi que les règlements de 2003 énumèrent les obligations environnementales qui doivent être rencontrées par les industries extractives pour qu'elles respectent et protègent l'environnement. Les industries du secteur minier ont également un impact négatif au plan socioculturel, comme l'exploitation de l'homme par l'homme, le déséquilibre familial, l'immoralité, la pollution de l'environnement, de l'eau, de l'air, des rivières ainsi que la relocalisation de plusieurs villages et cimetières. Une étude, entreprise en 2012 par une équipe de chercheurs locaux et organisé par le centre Carter, a analysé les impacts de deux investissements miniers sur la qualité de la vie des communautés locales à Lubumbashi: les exploitations minières de Chemaf et de Ruashi (Centre Carter 2012). L'étude identifie des tendances générales liées au manque de consultation, d'information et d'accessibilité à la justice pour les populations vivant à Lubumbashi. Dans le cas de la compagnie de l'exploitation Chemaf, il y avait de sérieux problèmes quant à la pollution de l'eau, de la terre et des plantes.

En RDC, comme dans plusieurs pays africains, l'évaluation de l'impact environnemental et celle de l'impact social est souvent mal faite. C'est pourquoi, « l'index de performance environnementale de Yale 2010 marque l'Afrique subsaharienne comme étant, de loin, la région la plus faible en termes de sa capacité de gestion environnemental, avec les pays de

cette région qui comptent parmi les 30 situés au bas de la liste de 50 pays que contient cette liste; et pour chacune des six dernières places » ([Commission le progrès en Afrique 2013](#), 87).

Rôles et stratégies pour l'État congolais

Dans cette section qui aborde les rôles et stratégies de l'État congolais, je vais mettre l'accent sur le rôle et les stratégies de l'État congolais. Je vais examiner les politiques, la législation et l'administration du gouvernement de la RDC en relation avec la gouvernance du secteur minier. En RDC, les différents acteurs comme le gouvernement, le secteur privé et la société civile jouent un rôle dans la gouvernance du secteur minier.

L'exploitation des ressources naturelles en RDC est une question nationale de première importance. Le nombre de nouvelles compagnies minières et de communautés locales affectées par l'exploitation de ces ressources en RDC continuent d'augmenter. En théorie, tous les différents acteurs devraient agir en accordance avec l'article 58 de la constitution du 18 février 2006 de la RDC, selon lequel « tous les Congolais ont le droit de profiter de la richesse de la nation. L'État a le devoir de redistribuer la richesse de la nation de manière équitable et de garantir le droit au développement ».

Politique gouvernementale

Le programme gouvernemental de la RDC pour 2012-2016 vise les objectifs suivants: continuer et finaliser les réformes institutionnelles de manière à renforcer l'efficacité étatique; consolider la stabilité du cadre macroéconomique et favoriser la croissance et la création d'emplois; continuer la construction et la modernisation des infrastructures de base (moyens de communication, écoles et hôpitaux); améliorer les conditions de vie de la population; renforcer le capital humain et transformer la société civile congolaise en un nouveau ferment de citoyenneté; et renforcer la diplomatie et la coopération en matière de développement.

Lors de la conférence sur la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier de la RDC, laquelle a eu lieu le 30 janvier 2013 à Lubumbashi (Katanga), le premier ministre congolais a déclaré que « l'objectif principal du gouvernement sera de stimuler la production minière, les compagnies existantes et de démarrer la production avec en vue d'appuyer la croissance et l'emploi ». En fait, la croissance de la production minière congolaise est déjà établie par l'augmentation de la production de cuivre de 10 000 tonnes en 2003 à environ 940 000 tonnes. Le programme gouvernemental pour 2012-2016 vise à augmenter la contribution du secteur minier, envers le budget national, de 9 pourcent en 2010 à 25 pourcent en 2016, et la contribution du PIB de 12 pourcent en 2010 à 20 pourcent en 2016.

Ces efforts se heurtent à la réalité de la fraude, de la corruption et de l'évasion fiscale, lesquelles doivent être combattues afin de promouvoir la transparence et l'imputabilité du secteur minier. « Avec une partie des plus grandes richesses minérales au monde, la RDC paraît perdre du terrain parce que les compagnies étatiques sous évaluent systématiquement les actifs. Des concessions ont été vendues selon des termes qui semblent avantager largement les investisseurs étrangers, dont la plupart sont enregistrés dans des centres extra territoriaux, entraînant ainsi des pertes incommensurables pour les finances publiques » ([Commission Afrique en progrès 2013](#), 55).

Secteur privé

Il y a deux grandes organisations coordonnant le secteur privé en RDC: la Fédération des compagnies congolaises (FCC) et la Chambre des mines. La FCC consiste en une union

patronale et une organisation à but non lucratif. Elle coordonne toutes les compagnies engagées dans le commerce, l'industrie, l'agriculture et l'artisanat. La Chambre des mines est l'association principale pour l'industrie extractive. Elle représente les intérêts communs des compagnies engagées dans l'exploration minière.

Le secteur privé constitue un acteur clé pour la bonne gouvernance des ressources minières, il est essentiel pour promouvoir la paix, réduire la pauvreté et combattre la corruption et l'impunité. En mettant en œuvre une véritable politique de responsabilité sociale, les compagnies contribueront au développement social, environnemental et économique de l'État et de la population. Économiquement et socialement, le code minier définit le rôle approprié des compagnies minières. Celles-ci ont ainsi l'obligation « d'améliorer le bien-être des communautés locales en mettant en place des programmes de développement sociaux et économiques ainsi que de compenser la population lorsque celle-ci se retrouve dans l'obligation d'être déplacée » (article 452).

L'engagement de l'Église catholique

Face à la mauvaise gestion des ressources naturelles de la RDC, les évêques catholiques de la conférence nationale du Congo (CENCO) ont créé, en juillet 2007, une commission épiscopale sur les ressources naturelles. Dans l'un de ses messages, les évêques affirment qu'« au lieu de contribuer au développement de notre pays, les mines, le pétrole et la forêt sont les sources principales de notre malheur (CENCO, n.11).

De 2006 à 2012, le Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS) a publié 12 brochures sur la question des ressources minières en RDC. Le département sur la gouvernance des ressources naturelles du centre de recherches Arrupe, par le biais de sa recherche, de ses publications, de sa formation et de ses plaidoyers, fait la promotion de la transparence, de l'imputabilité, du partage équitable des revenus découlant des mines ainsi que de l'aide aux compagnies minières pour qu'elles puissent assumer leurs responsabilités sociales quant au développement socio-économique des communautés locales, le respect des droits humains et celui de l'environnement.

Conclusion

Ainsi pour établir une bonne gouvernance dans le secteur minier de la RDC, les recommandations suivantes sont nécessaires:

- Protéger la dignité de chaque personne humaine ainsi que les droits des communautés affectées par les investissements de l'industrie extractive et respecter l'environnement en évaluant le potentiel social et les impacts environnementaux des activités de l'industrie extractive, avec une emphase sur l'amélioration de la qualité de vie des populations et des communautés.
- S'assurer que les revenus générés par le développement du secteur minier soient dirigés vers des investissements en santé, en éducation et en protection sociale nécessaires pour augmenter les opportunités ainsi que vers les infrastructures nécessaires pour soutenir une croissance dynamique » (Commission Afrique en progrès 2013, 93).
- Faire de la transparence et de l'imputabilité les deux piliers de la bonne gouvernance. « Pris ensemble, ceux-ci sont la fondation pour établir une confiance dans le gouvernement et la gestion efficace des ressources naturelles - et la fondation a besoin

d'être consolidée » (ibid. 54) Les industries extractives peuvent devenir une source de croissance dynamique pour l'économie nationale. Ce qui manque, en RDC, c'est un environnement institutionnel régulateur qui attire les investissements, protège les droits humains, respecte les obligations environnementales et fasse la promotion de la santé et de l'éducation.

Dans notre société mondialisée, tel que demandé par la congrégation générale 35, le centre de recherches et de formation Arrupe est engagé à « promouvoir la responsabilité sociale corporative, la création d'une culture d'affaires plus ouverte à la compassion et des initiatives de développement économique pour les pauvres » (CG35, d.3, n.28).

Original anglais
Traduction Christine Gauthier



Gouvernance des ressources minérales et marginalisation

Julie Edwards

Chef du Réseau de Gouvernance des Ressources Naturelles et Minérales (GNMR), Australia

En nous appelant à renouveler nos efforts pour établir de bonnes relations les uns avec les autres, la Congrégation générale 35 a noté la complexité des nombreux problèmes auxquels fait face la globalisation de notre planète. Cela comprend l'exclusion accrue des populations qui vivent dans les marges et les intérêts transnationaux qui exploitent les ressources des pauvres. La mondialisation de la marginalisation et de l'injustice sont évidentes dans le domaine de la gouvernance des ressources minérales et naturelles, et ont poussé plusieurs institutions jésuites à agir.

Dans des pays relativement riches tels que l'Australie, l'extraction minière constitue une part importante de notre économie. Au cours de la précédente décennie, une expansion radicale des exportations de minerai de fer, de charbon et de gaz vers les pays émergents de la région Asie-Pacifique a contribué de façon significative à l'amélioration de la prospérité matérielle de l'Australie. D'autre part, les compagnies minières basées en Australie, n'exportent pas seulement des minéraux hors du pays, mais également leurs modèles industriels, leurs capitaux et leur expertise technique pour les projets d'extraction minière dans des pays en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud et dans la région Asie-Pacifique.

Les injustices écologiques qui sont associées à l'extraction minière sont bien connues et préoccupent de nombreux Australiens. Lorsque les injustices sociales sont causées par des activités minières dans notre pays, des systèmes de gouvernance bien établis, une démocratie représentative, et un engagement vis-à-vis de l'état de droit offrent des moyens de redresser les torts.

Par contre les activités des compagnies minières australiennes à l'étranger sont beaucoup plus problématiques, car les injustices associées à ces activités étaient autrefois souvent perdues dans les ombres de l'ignorance. L'histoire est remplie d'exemples d'activités de nos compagnies minières qui ont exercé leur impact sur les communautés pauvres, rurales et souvent autochtones dans des pays comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Philippines. Les populations et les communautés en Australie ignorent ou ne sont pas touchées par le fait que les opportunités d'emploi, les rendements des investissements, et les impôts peuvent provenir de ces activités injustes déployées dans des pays éloignés.

Le réseau GNMR (*Governance of Natural and Mineral Resources*, Gouvernance des ressources naturelles et minérales) a fourni l'occasion à ceux qui se trouvaient dans la Province jésuite australienne, en tant que membres de la Conférence Asie-Pacifique, de confronter l'ignorance ou l'indifférence qui permet aux activités minières des compagnies australiennes à l'étranger

de continuer à agir sans encombre. Pour faire écho à l'appel de la CG 35, nous avons tenté de jeter des ponts entre les riches et les pauvres en matière d'industries extractives transnationales. Le Réseau GNMR a fourni les moyens de nouer des liens, de partager des informations, et finalement de collaborer avec plusieurs institutions jésuites dans le monde. Nous avons eu en particulier la possibilité de soutenir le travail des institutions jésuites en Asie du Sud où les communautés sont affectées par les compagnies minières australiennes.

Les injustices qui découlent des projets miniers que nous avons observés à travers notre collaboration avec d'autres membres de la communauté jésuite comprennent la dégradation de l'environnement (déforestation, destruction des terres agricoles productives, contamination de l'eau/épuisement des ressources aquatiques, perturbation et les impacts associés sur la faune sauvage), la perte des moyens d'existence, des déplacements forcés, des compensations inadéquates et un manque de consultation significative avec les résidents locaux. Il y a eu par ailleurs des cas de violence, de coercition et d'oppression à l'égard de ceux qui étaient contre les opérations minières.

Dès le début de nos activités de plaidoyer, nous avons veillé au besoin de mettre en pratique les principes de participation et de subsidiarité qui sont fondamentaux à l'Enseignement catholique social et au réseau GNMR. Les personnes dans les communautés affectées par les compagnies minières étrangères ne sont pas seulement des victimes qui ont besoin de protection. Elles ont au contraire un vaste éventail de capacités et ont souvent lutté pour préserver leurs droits et leurs moyens d'existence contre des activités minières injustes. Leurs luttes sont souvent longues et dangereuses. Le respect de l'auto-détermination et des droits de ces groupes ainsi que de leur lutte continue est au cœur de nos approches. Ici, les relations établies et renforcées à travers le Réseau GNMR ont été cruciales. Notre plaidoyer vise à compléter et soutenir les luttes des communautés sans les supplanter. Nous nous concentrons principalement sur les moyens d'étendre notre plaidoyer auprès des compagnies et des communautés dans notre pays qui ont le plus de bénéfices à tirer de ces projets miniers.

Nous sommes également conscients du fait que modifier ces problèmes est une question complexe. Les obstacles auxquels font face les communautés touchées par les activités minières ont été clairement cernés par un ami du Réseau qui a écrit : « C'est un problème très ardu que nous devons résoudre, car ce sont de grosses sociétés avec du pouvoir et de l'argent qui touchent des populations impuissantes qui vivent dans la pauvreté. L'argent et les compromis sont constamment négociés. La compagnie possède de bonnes techniques de construction et va introduire un ensemble de grosses machines et des emplois spécialisés, mais moins nombreux dans un pays qui a besoin d'une industrie minière plus efficace pour alimenter ses besoins croissants en énergie. » Encore une fois, il est essentiel de partir d'une base de relations justes, étant donné que les progrès peuvent s'avérer difficiles et très lents. La nature complexe de la question signifie également que nous avons dû faire preuve d'ingénuité et de flexibilité qui sont la marque de notre tradition ignatienne. Au fur et à mesure de nos activités, les situations ont changé, et nous avons dû adapter et modifier nos approches afin qu'elles reflètent ces réalités.

À ce jour nous avons mené une palette d'activités de plaidoyer pour confronter l'ignorance et l'indifférence concernant les activités minières des compagnies australiennes qui ont une incidence sur les communautés à l'étranger. Cela a consisté à renforcer la prise de conscience dans la communauté et à s'engager directement avec les parties prenantes notamment les compagnies mêmes.

Avec l'aide d'intermédiaires, notamment d'ONG, nous avons tenté de contacter et d'établir un dialogue constructif avec les compagnies minières. Cet engagement direct s'est effectué

principalement à travers des échanges de lettres. Dès le début, notre but était de transmettre directement aux principaux dirigeants des compagnies les préoccupations de la communauté, et de les encourager à répondre à ces soucis. Les réponses des compagnies étaient polies, mais refusaient d'accepter ou de répondre aux questions fondamentales qui concernaient les communautés locales, notamment le droit au consentement et la justesse du remplacement de leurs moyens d'existence. Lorsque l'on parle d'activités transnationales, les points de vue et la façon dont ceux qui détiennent le pouvoir comprennent la situation sont très différents de la réalité vécue par les populations sur le terrain. Cela est un défi à résoudre. La réalité semble se déformer ou se perdre tout au long des différents niveaux de gestion intermédiaire. Les nouvelles tentatives de sollicitation des compagnies sur ces questions n'ont pas produit de réponses intéressantes.

Bien que l'engagement direct n'ait pas produit des résultats tangibles, ce n'en est pas moins une activité importante. Il a pour le moins sensibilisé la compagnie au fait qu'il existe des personnes et des groupes qui sont conscients de leurs activités et qui sont prêts à leur demander des comptes. Le fait que les communautés et les compagnies attribuent une importance croissante au comportement civiquement correct des entreprises commerciales, n'a pas conduit à une modification mondiale des pratiques, mais a renforcé la sensibilité des compagnies aux questions qui ont une incidence sur leur réputation ou leur hypocrisie en tant qu'acteurs qui pratiquent le civisme entrepreneurial.

Le public australien a été sensibilisé aux luttes des communautés en Asie du Sud pour la justice à travers des partenariats avec d'autres ONG et des comptes-rendus dans les médias. Nous avons trouvé que les médias constituaient un outil puissant pour sensibiliser le public, pour éclairer les points de vue, et exercer une pression sur les compagnies afin qu'elles corrigent les injustices. Dans ce cas, il s'agissait de prendre contact avec les journalistes, de leur donner des informations sur la situation, d'organiser des entretiens et de se rendre auprès des communautés touchées. À la suite de quoi, plusieurs histoires furent publiées.

Un défi de taille qui s'est posé lors de l'interaction avec les médias est que cela risque de réduire les capacités des communautés à raconter leur propre histoire. En effet, notre expérience nous a montré que les préoccupations et les questions sur lesquelles les médias choisissent de se concentrer (le haut niveau de corruption par exemple) peuvent être différentes des questions que la communauté considère comme prioritaires, telles que les impacts humains du développement. Dans notre travail ceci est devenu une question d'équilibre, vu que les médias offrent un moyen de sensibiliser le public à ces questions, il faut veiller cependant à ce qu'ils incluent les problèmes qui préoccupent les communautés.

Un autre défi réside dans le risque sécuritaire qui accompagne parfois le fait de dénoncer le pouvoir et l'argent. Nous sommes conscients du fait que si d'une part la publicité en Australie a pu exercer une influence constructive sur le comportement des entreprises et sur la prise de conscience des investisseurs, elle pourrait aussi se traduire en mesure de représailles contre les activistes dans les communautés touchées, où la violence s'est manifestée à travers des tentatives de faire taire toute dissidence. Mais, nous avons appris également que c'est plus spécialement dans de telles situations qu'une voix extérieure pouvait s'avérer utile. Nous avons pu soulever des questions et les discuter à l'écart des personnes liées plus intimement avec le projet minier et dont la sécurité personnelle pourrait être en danger.

Notre dernier domaine d'action a consisté à solliciter les investisseurs et les parties prenantes ayant des intérêts dans les compagnies. Dans le contexte australien, cela comprend les banques, les fonds d'investissement, les investisseurs privés, et les groupes qui les conseillent. Nous sommes devenus conscients que « *suivre l'argent* » est souvent identifiable à suivre le

pouvoir. En agissant ainsi, nous avons tiré des enseignements et des forces des travaux existants de l'Église et des jésuites en matière d'investissements éthiques, surtout en Amérique du Nord où l'*Interfaith Centre on Corporate Responsibility* et le *National Jesuit Committee on Investment Responsibility* ont démontré qu'il était important de considérer les investisseurs comme des agents qui peuvent engendrer un changement social.

Nous avons tenté de contacter et d'informer les investisseurs et d'autres parties prenantes, bien que ces réunions aient eu des résultats mitigés. Un grand nombre d'organisations qui conseillent les investisseurs étaient prêtes à recevoir des informations sur la situation directement de la communauté. Par contre, il était plus difficile de contacter directement les investisseurs institutionnels et individuels. La difficulté principale est d'établir l'identité des investisseurs dans ces compagnies. En Australie, certaines de ces informations doivent être publiées, mais souvent les détails des mandataires sont rendus publics tandis que l'identité véritable des investisseurs n'est pas divulguée. Lorsque nous avons réussi à identifier des institutions spécifiques qui détenaient des investissements, il devenait alors difficile de naviguer à travers l'importante bureaucratie au sein de ces institutions pour trouver les personnes responsables de ces investissements. Ces tâches prenaient parfois beaucoup de temps et exigeaient une expertise technique et de solides réseaux de contacts dans les institutions.

Une fois que les investisseurs et les parties prenantes ont été identifiés, il est également ardu de les solliciter, de leur communiquer les préoccupations de la communauté et de faire pression pour obtenir des changements. Une leçon importante que nous avons apprise ici, est l'importance que revêt le risque pour les investisseurs. En leur faisant savoir que les préoccupations de la communauté présentaient des risques moraux et matériels, nous avons pu présenter ces questions dans des termes que les investisseurs pouvaient comprendre, et qui pouvaient les convaincre à agir. Faire pression pour agir a constitué la dernière difficulté. Si d'une part nous pouvions informer et sensibiliser les investisseurs des compagnies minières en Australie aux préoccupations de la communauté, il fallait cependant faire également pression sur eux. Nous avons étudié le problème, sans avoir encore eu la possibilité d'agir pour mettre ces questions à l'ordre du jour des Réunions annuelles générales des compagnies. C'est un processus concevable que plusieurs groupes de plaidoyer tentent de suivre depuis longtemps en Australie. Cependant, de nombreux obstacles procéduraux doivent être surmontés avant de pouvoir agir dans ce domaine. Il est crucial de planifier les activités à l'avance pour qu'un bloc suffisant d'actions soit rassemblé pour une prochaine RAG, et que le fait de présenter des questions durant la réunion soit accepté. Nous avons identifié le besoin de renforcer les capacités et l'expertise pour écarter ces obstacles.

Le plaidoyer livré à travers le Réseau GNMR pour soutenir les communautés touchées par les exploitations minières transnationales ne transformera pas toujours la situation de ces communautés sur le terrain. Les luttes des communautés pour une justice sociale et environnementale s'étendent souvent sur plusieurs générations et les déboires sont fréquents. Cependant, ces activités sont toujours une expression vitale de la foi qui fait la justice et la mission de la Société de Jésus consiste à créer des relations de solidarité à travers les différences religieuses, culturelles, nationales et sociales. L'importance de ce travail est bien décrite dans ce passage d'Albert Camus tiré de la Peste :

« Mais il savait cependant que cette chronique ne pouvait pas être celle de la victoire définitive. Elle ne pouvait être que le témoignage de ce qu'il avait fallu accomplir et que, sans doute, devraient accomplir encore, contre la terreur et son arme inlassable, malgré leurs déchirements personnels, tous les hommes qui, ne pouvant être des saints et refusant d'admettre les fléaux, s'efforcent cependant d'être des médecins. »

En tant que médecins, nous tirons notre force de notre foi ainsi que des signes de progrès dans le domaine de la sensibilisation des communautés et des pressions exercées en faveur du changement social. Cela apparaît dans le soutien fourni pour les luttes que mènent ceux qui se trouvent aux marges, ainsi que dans les réseaux émergents tels que GNMR et les institutions qui se concentrent sur la promotion des investissements étiques. La mondialisation de la marginalisation et l'injustice constituent un défi immense, mais nous apprenons à y répondre avec de nouvelles méthodes qui nous remplissent d'espoir pour le futur.

Original anglais
Traduction Elizabeth Frolet



Exploitation minière aux Philippines: un juste milieu est-il possible?

Antonio G. M. La Viña

Ateneo School of Government, Manila, Philippines

Les Philippines est un pays riche en ressources minières. Nous avons une abondance de personnes et de ressources biologiques et non-vivantes qui alimentent les activités économiques telles l'agriculture, l'écotourisme et les pêcheries. Les opérations minières entraînent inévitablement la transformation du sol, du paysage et du fond de la mer, ne serait-ce que parce que les habitations des gens vivant sur terre ou sur mer sont tout simplement déplacées par les opérations minières. Les terres où se trouvent les ressources minières peuvent également posséder une valeur culturelle ou écologique qui ne peut pas se mesurer en termes monétaires. C'est pourquoi, les bénéfices dérivés de l'exploitation minière doivent nécessairement surpasser les coûts pour la population et l'environnement. Des compensations pour les pertes doivent être données en plus du partage équitable des revenus provenant de la richesse minière, et ce tant pour la population locale que pour le pays.

Le minerai constitue une ressource non renouvelable. C'est pourquoi les exploitations minières ont une durée de vie limitée. L'ampleur des changements et des bouleversements résultant de ces opérations (en termes d'espace et de temps) dépend du type de minerai, de la taille du gisement, du type de technologie utilisée, de la faisabilité économique et d'autres facteurs similaires. Les impacts sur l'environnement et les populations, à tous les niveaux, dépendent de facteurs locaux uniques telles les traditions et pratiques coutumières, le caractère unique des écosystèmes locaux, les risques d'accidents causés par des catastrophes naturelles, les alternatives possibles pour de nouvelles manières d'assurer leur subsistance ou encore la capacité générale des populations et des écosystèmes à s'ajuster à la magnitude des changements et des bouleversements.

L'étendue de ces altérations et bouleversements résultant des opérations minières peut être limitée à la période même des opérations et peut être contrôlée afin de minimiser les impacts négatifs. Toutefois, les impacts sur l'environnement et les populations durent généralement plus longtemps que la seule période d'opérations et peuvent ou non être irréversibles. Les impacts des opérations minières aux Philippines sont amplifiés parce qu'elles sont à grande échelle comparé au territoire total et à la population affectée; on parle ici souvent de petites îles, avec plusieurs communautés vivant dans la zone prévue d'opérations et avec un haut risque de catastrophes naturelles; contrairement aux impacts des opérations effectuées sur un territoire continental (tels l'Australie, le Canada, les États-Unis) où la taille des exploitations est petite comparée à l'immensité du continent, à une population moins nombreuse et possédant des écosystèmes naturels moins diversifiés. Cela est très différent aux Philippines.

En effet, alors que le pays est très riche au plan minéral et qu'il possède des gisements miniers substantiels encore inexploités, le pays est à la fois densément peuplé et stressé au plan environnemental. La population des Philippines est de plus de 100 millions actuellement dont la majorité vit dans des écosystèmes fragiles surexploités et avec des ressources naturelles qui sont en en déclin. À cause de tout cela, toute décision au plan minier sera toujours prise dans un contexte de conflits sur l'utilisation de la terre, lesquels seront alors exprimés politiquement, parfois violemment. À cause de cela, l'exploitation minière ne peut pas et ne sera jamais facile et ne fera jamais l'objet d'une décision rapide aux Philippines.

Les conflits dans le domaine minier sont généralement liés aux questions suivantes: Est-ce que l'exploitation minière doit avoir préséance sur l'utilisation actuelle de la terre? Est-ce que les bénéfices en provenance de l'exploitation minière sont suffisants et distribués équitablement? Est-ce que les coûts sociaux et environnementaux sont totalement pris en considération et dédommagés? Est-ce que les risques d'impacts négatifs ont été réduits au minimum et sont-ils acceptables socialement pour les personnes qui devront vivre avec les conséquences de l'exploitation? Lorsque les acteurs au plan local décident que les risques sont inacceptables, le gouvernement national peut-il outrepasser cette décision en se fondant sur des critères plus larges?

Pour chacun de ces enjeux, les questions fondamentales sont les suivantes: Qui est en droit de décider? Comment les décisions se prennent-elles? Et sur quels fondements s'appuient-elles? Malheureusement, la dynamique de « qui décide » ne cesse de changer chaque fois que les politiques sont modifiées. Lorsque les décisions et les processus décisionnels sont contradictoires ou instables à cause du manque de fondements empiriques, les parties prenantes ont tendance à en appeler de l'autorité supérieure capable de mettre à exécution une décision prise en leur faveur. Cela ouvre la porte à des prises de décisions arbitraires fondées sur des facteurs non factuels. Cela entraîne une absence de stabilité et de cohérence dans la prise de décisions. Les conflits persistent. Là où il y a une convergence de ressources minières, de population, d'une riche biodiversité naturelles, le tout compliqué de surcroît par des inégalités sociales et une mauvaise gouvernance, il est alors compréhensible de se retrouver avec une situation potentiellement explosive. Cela correspond à l'état des choses et au défi rencontré par l'exploitation minière aux Philippines.

L'exploitation minière responsable est-elle possible?

La situation de notre pays est loin d'être idéale pour permettre d'envisager la réussite d'une exploitation minière responsable. Des institutions gouvernementales faibles ainsi que la corruption compromettent la gouvernance des ressources minières, sans oublier que la réglementation concernant les droits humains, la sécurité et l'environnement est fréquemment ignorée. Notre système de revendications minières est également désuet, permettant aux compagnies et aux individus de revendiquer des droits miniers sur de vastes portions de territoire national, donnant ainsi la fausse impression que tout le pays est ouvert à l'exploitation minière.

L'exploitation minière, ainsi que la question des autres ressources naturelles, se perçoit mieux et est mieux résolue à travers le prisme environnemental et celui de la justice sociale. Nous devons nous opposer à une exploitation minière qui détruit l'environnement et à un système de gouvernance des ressources minières qui ne redistribue pas équitablement les profits. Ce dernier aspect est le plus important, parce que si nous mettons fin à l'inégalité de la redistribution des revenus générés par l'exploitation minière, nous pouvons nous assurer qu'il y a assez de ressources en réserve pour minimiser les impacts sociaux et environnementaux

négatifs. Cela est vrai pour les exploitations de petites (lesquelles si elles sont plus équitables, entraînent d'immenses problèmes environnementaux et comportent des risques en matière de sécurité) et grandes échelles.

La réforme la plus importante dans le domaine de la gouvernance des ressources minières concerne une bonne distribution des pouvoirs, des responsabilités ainsi que des revenus provenant de l'exploitation minière. C'est pourquoi les peuples indigènes et les communautés locales doivent avoir voix au chapitre dans le processus décisionnel ainsi que recevoir une bonne part des revenus. Pareillement, les gouvernements locaux devraient avoir un mot décisif à dire si oui ou non l'exploitation peut être permise sur leur territoire et ils doivent également recevoir une juste part des revenus. Le système actuel est beaucoup trop biaisé en faveur des institutions nationales: le département pour l'environnement et les ressources naturelles (DEMRO) et *Mining and Geosciences Bureau* (MGB). Selon moi, lorsqu'un conflit existe entre le gouvernement national et les gouvernements locaux, la médiation reste l'unique recours.

Plusieurs personnes travaillant dans cette industrie reconnaîtront les dommages environnementaux que nous a légués l'exploitation minière. Ils avancent toutefois que l'exploitation minière responsable est maintenant possible. Ils attirent l'attention sur les meilleures pratiques internationales en gestion environnementale et qui tentent de minimiser les impacts sociaux négatifs; ces pratiques, lorsqu'elles sont bien utilisées, permettent aux activités extractives d'être en accord avec le développement durable. Ils ont raison. Cependant, il y a des endroits où l'exploitation minière ne devrait pas être permise, des endroits où les risques pour les ressources biologiques, environnementales et culturelles sont trop sérieux et ne sauraient être mitigés adéquatement. L'île de Palawan avec sa biodiversité unique et son potentiel pour l'écotourisme en est un bon exemple.

L'économie de l'exploitation minière

Les opérations extractives génèrent de l'emploi et injectent de l'argent dans les économies locales; le secteur minier contribue ainsi à la croissance économique en général. Mais est-ce que toutes ces statistiques positives en termes d'emplois et de croissance économique sont pour autant toujours une bonne chose? Combien d'avantages le gouvernement offre-t-il au secteur minier? Des avantages qui devraient être déduit des bénéfices nets revenant au pays et à la population locale. Combien plus (ou moins) le gouvernement peut-il gagner en considérant des alternatives à l'utilisation du territoire? En d'autres mots, est-ce que les Philippines, en tant que peuple se trouvent en meilleur position avec l'exploitation minière et est-ce que le gouvernement obtient la meilleure affaire pour son peuple? Ce sont des questions clés et dont les réponses sont difficiles à donner à cause du manque de données et de cadre permettant d'analyser les bénéfices dans leur ensemble. Il existe pourtant des faits connus qui peuvent aider à faire cette analyse.

Par exemple, nous avons une évaluation de la contribution du secteur minier en termes de génération d'emplois. Selon le bureau des mines et de la géosciences (MGB), la contribution du secteur de l'industrie extractive en termes d'emplois au niveau national a toujours été au dessous de 1 pourcent (1%). Des données récentes démontrent qu'elle se situait à 0.5% de 2008 à 2010. Jusqu'ici, pour la première partie de 2011, cette contribution a été de 0.6% (contrairement au secteur de l'agriculture qui se situait à 33% en 2011). Partout autour du monde, l'industrie extractive est reconnue comme étant une activité générant peu d'emplois. Le projet Tampakan, dans le sud de Cotabato, qui prévoit des investissements de \$5.9 milliards, n'offrira que 2000 emplois permanents.

Selon les statistiques gouvernementales, au niveau macroéconomique, la contribution de l'industrie extractive envers le PIB est demeurée inférieure à 10%. En 2010, celle-ci n'a contribué que 1% comparativement au secteur agricole qui a contribué 12% en 2010. Quant à sa contribution aux exportations totales, le minerai et les produits du minerai ont totalisés 4,5% au cours des quatre dernières années et 4,3% au cours de la première partie de 2011. L'exportation totale de la portion de minerai non métallique est encore plus faible, se situant autour de 0,4% pour les quatre dernières années, comparativement à 8% pour le secteur agricole en 2011. Le secteur manufacturier et de service ont toujours été les principaux moteurs de l'économie du pays, contribuant à plus de 50% du PIB.

En ce qui concerne les revenus provenant de l'industrie extractive, l'exemption de taxes en vertu des ententes d'assistance technique et financière (FTAA) ainsi que la limite de 2% pour la taxe d'accise gouvernementale en vertu des ententes sur la production et le partage du minerai (MPSA) font en sorte que les revenus pour le gouvernement avoisinent le zéro. Le Dr Germelino Bautista, économiste de l'Ateneo, a estimé que 19,60% à 29,74% des revenus miniers reviennent aux taxes gouvernementales, alors que le groupe pour l'Action pour des réformes économiques (AER) a calculé un taux de taxes effectif que de 7,5% pour l'industrie minière. AER a aussi souligné que le gouvernement perdait en moyenne 32% de revenus annuellement (1999-2004) à cause des lois sur les avantages fiscaux. Comparé à d'autres pays, le taux de taxation effectif aux Philippines est faible. La Deutsche Bank, par exemple, a rapporté que les taux de taxation effectif pour les minerais, dans les autres pays, sont comme suit: ÉU (40%), Australie (38%), Brésil (38%), et le Canada (23%).

Quant aux bénéfices que la population locale peut obtenir de l'exploitation minière, les compagnies minières revendiquent avec justesse qu'il y a d'immenses bénéfices socio-économiques découlant des opérations minières; en effet, une opération minière peut entraîner la construction de nouvelles routes et un nouvel accès aux transports, augmenter la vente de biens et services offert aux opérations minières et même améliorer l'accès aux centres de santé et aux écoles.

Malheureusement, il n'existe pas d'études indépendantes permettant de dresser un portrait plus précis de ces avantages et ainsi de les prendre en considération pour contrebalancer les impacts environnementaux et sociaux de telles opérations.

Bref, la contribution de l'industrie minière à l'ensemble de l'économie semble minime. Le gouvernement philippin ne semble pas établir de bonnes ententes pour son peuple, surtout lorsque nous comparons avec d'autres pays faisant affaire avec les industries minières; et tout cela sans oublier que la plus grande partie des revenus profite à un petit nombre de bénéficiaires. Si nous voulons mettre en place une industrie extractive responsable, des changements apportés à l'économie du secteur doivent devenir ici une grande priorité.

L'Église catholique et les jésuites

Dès 1998, la conférence des évêques catholiques des Philippines (CECP) a fait part de ses inquiétudes à ce sujet. En effet, les évêques ont demandé qu'on abroge la Loi sur l'exploitation minière et qu'on mette un terme à des opérations minières spécifiques dans plusieurs endroits des Philippines. En 2006, la CECP a été encore plus insistante:

« Nous croyons que la loi sur l'exploitation minière détruit la vie. Le droit à la vie de la population est inséparable de leur droit à une source de nourriture et à des moyens de subsistance. Permettre aux intérêts des grandes compagnies minières d'avoir préséance sur le droit de la population et à avoir accès à ces sources de subsistance équivaut à une violation de

leur droit à la vie. De plus, l'exploitation minière menace la santé de la population et la sécurité de l'environnement à cause du déversement incontrôlé des déchets et des résidus dans les rivières et les mers, » CBCP 2006, A Statement on Mining Issues and Concerns.

Plusieurs institutions jésuites se sont également engagées sur la question de l'exploitation minière. Le *Environmental Science for Social Change (ESSC)* (Sciences environnementales au service du changement social) est reconnu pour son travail d'avant garde en matière de la cartographie des gisements miniers et également pour susciter des dialogues sur la question. Toutes les universités Ateneo (Manille, Naga, Davao, Zamboanga et Cagayan de Oro) ont individuellement et en collaboration effectué des recherches et poursuivi des activités de lobbying sur la question minière. Bien que les institutions jésuites possèdent des vues variées sur la question, elles se sont rencontrées en 2013 afin d'ébaucher ce qui est éventuellement devenu connu comme étant le document jésuite sur l'exploitation minière.

Ce document - intitulé *The Golden Mean in Mining: Talking Points* - a été ébauché et publié par l'apostolat social de la Compagnie de Jésus (SJSJ), un réseau composé de près de 30 organisations de développement, d'instituts de recherche, de bureaux d'étudiants en formation sociale et d'autres groupes sociaux et politiques. Dans ce document, le SJSJ applique les principes éthiques de l'enseignement social de l'Église sur l'exploitation minière, soit: une bonne intendance, le principe de précaution, le bien commun, la subsidiarité, l'option préférentielle pour les pauvres, la dignité du travail, l'association, et le respect de la vie humaine. Le SJSJ, au sein de et entre ses institutions, a encouragé la pensée critique, la liberté académique, la transparence et le leadership intellectuel sur les questions concernant l'exploitation minière. Il a appelé tous ses membres à conserver leur objectivité et leur indépendance, même si cela signifiait que les institutions jésuites devaient soulever des questions difficiles à propos de leurs relations financières et autres avec les compagnies minières, les organisations environnementales et d'autres institutions ayant des intérêts importants dans l'industrie minière.

Conclusion

Aristote a écrit: « Or la vertu se manifeste dans les passions et dans les actions, dont l'excès en trop est une faute, l'excès en moins est également blâmable, le milieu seul est digne de louanges et est une forme de succès; et être loué et avoir du succès sont deux caractéristiques de la vertu. Ainsi la vertu est une sorte de moyen, puisque, comme nous l'avons vu, elle vise à ce qui est le juste milieu. »

Est-ce qu'il est possible de trouver un juste milieu pour l'exploitation minière? Oui, mais pas avant de mettre en place des réformes radicales pour la gouvernance des ressources minières.

Si de mauvaises décisions sont prises, les riches ressources minérales des Philippines, un pays compromis par la corruption et une gouvernance insuffisante, ne peuvent que devenir source de conflits et engendrer une justice pervertie et l'avarice. Tout comme l'acier a besoin d'être trempé pour atteindre toute sa force et sa flexibilité, de même la gouvernance des ressources minières exigent des réformes importantes avant qu'on puisse faire confiance à l'industrie minière et qu'on leur donne accès aux trésors enfouis dans notre sol.

Lorsque nous atteindrons ce juste milieu, le fait de posséder de riches gisements miniers ne sera plus une malédiction source de conflits et de destruction environnementale mais, deviendra finalement ce que cela doit être, une bénédiction et une source d'abondance pour notre peuple.

Original anglais, Traduction Elizabeth Frolet



On déroule le tapis rouge pour les compagnies extractives dans les terres autochtones

Stanislaus Lourduswamy sj
Bagaicha, Jharkhand

Ram Dayal Munda, un idéologue Jharkhandi Adivasi très aimé, dénonce les projets de développement qui détruisent l'économie et l'environnement indigène et qui font la promotion de l'urbanisation, entraînant ainsi des faillites et d'autres maux. Dans son poème *Vikash Ka Dard* (« la douleur du développement »), il écrit:

*Je suis devenu un vautour
Je me suis précipité vers la ville
Avant la mort.
Un grand arbre avait été déraciné
On m'a dit
Que c'était pour le développement de la nation.*

Dans cette strophe, il explique les effets du déplacement des personnes. Il est important de voir comment les langues adivasi et les pratiques culturelles souffrent suite à la migration de la population et suite à de la vie dans les bidonvilles. Leurs langues disparaissent, tout comme leurs pratiques culturelles et ils deviennent corrompus par la laideur urbaine.

Voici quelques dispositions constitutionnelles, légales et judiciaires pour sauvegarder l'autorité du *Gram Sabha*¹ dans les zones désignées:

- **La loi sur les droits forestiers (FRA) 2006** section 5(d) habilite les détenteurs des droits forestiers, le *Gram Sabha* ainsi que les institutions villageoises à protéger la vie sauvage, les forêts et les zones de bassins versants, la biodiversité et l'héritage culturel et naturel des résidents de la forêt et à s'assurer que les décisions prises par le *Gram Sabha* de régler l'accès aux ressources forestières communautaires...
- La **loi PESA de 1996** stipule que la consultation avec *Panchayats* (conseils communaux) est un pré requis nécessaire avant toute aliénation d'une terre située dans les zones désignées, en vue d'un projet de développement.

¹ Système traditionnel du gouvernement dans les villes.

- La **loi sur l'acquisition des terres de 2013** requiert le consentement du *Gram Sabha* pour l'acquisition des terres dans les zones désignées à des fins de développement.
- **La Cour suprême, en avril 2013, confirme** le rôle central du *Gram Sabha* quand il s'agit de présenter et de déterminer les droits forestiers collectifs et individuels. Au paragraphe 59 du jugement, la Cour suprême déclare que le « *Gram Sabha* est également libre de prendre en considération toutes les revendications communautaires, individuelles culturelles et religieuses... Le gouvernement étatique, de même que le Ministre des affaires autochtones assisteront le *Gram Sabha* pour régler les revendications tant individuelles que communautaires. »
- Prenant tous ces faits en considération, le directeur du **ministère des affaires autochtones** a envoyé, le 7 mars 2014, une circulaire à tous les secrétaires exécutifs de tous les États et territoires de l'union pour annuler toutes les communications précédentes du ministère de l'environnement et des forêts au cours de 2013-2014 parce qu'elles étaient en violation des directives de la Cour suprême. Ainsi le respect de la loi FRA constitue une exigence obligatoire avant que l'utilisation de toutes terres soit modifiée. Un manquement à ce niveau contrevient à la loi. (circulaire no: 23011/02/2014-FRA du Ministère des affaires autochtones).

Malgré ces dispositions très positives et aidantes, on ne s'attend à aucun résultat positif sur le terrain. Le grand coupable n'est nul autre que le Bureau du Premier ministre (BPM) qui tout au long de 2013 et 2014 a donné la directive à tous les ministères de mettre un terme à toutes les normes environnementales protégeant les forêts vulnérables, au profit des projets industriels. L'objectif était d'accélérer les projets industriels. Le BPM a donné l'ordre à l'effet que la réglementation et les normes devaient être relâchées et écartées. Cela inclut la loi autochtone très connue de l'UPA sur les droits forestiers de 2006.

Parfois, certains de ces changements ont été effectués sur ordre direct du Premier ministre lui-même. Le BPM a recommandé que l'exigence de conformité pour les projets de moins de 500 milliards de roupies soit tout simplement abolie. Les projets allant jusqu'à 1000 milliards de roupies devraient être évalué seulement au niveau étatique et ne devrait pas recevoir un certificat de conformité du gouvernement de l'Union. Le BPM a également demandé que tous les édifices, les projets immobiliers et les zones économiques spéciales soient exclus du champ de la conformité environnementale. Il a demandé que l'expansion de la capacité des projets miniers, jusqu'à 25%, soit faite automatiquement sans audiences publiques.

Sur la question du défrichage, le BPM a demandé que les projets portant sur 40 hectares de forêts ou moins soient gérés par les bureaux régionaux du ministère; la limite actuelle est de 4 hectares seulement. Il a exigé que la remise aux indigènes des droits sur les forêts, en vertu de la loi sur les droits forestiers, ne soit pas vérifiée avant les transferts des terres boisées aux industries. Gardons à l'esprit qu'en vertu de FRA, les droits forestiers des autochtones doivent être établis avant que toute altération ne soit faite. Cet affaiblissement signifie que l'autorité nationale des autoroutes de l'Inde ainsi que d'autres projets de prolongements de routes ayant jusqu'à 6 mètres de largeur et 200 km de longueur seront exemptés de l'approbation environnementale.

Dans un formulaire, le ministère de l'environnement a ordonné que les audiences publiques pour les projets individuels dans les zones économiques spéciales soient abolies. Un comité a été mis sur pied pour examiner différentes questions que le BPM a soulevées et les résultats de cette étude ont été donnés et ont amené le ministère à atténuer les normes. (*The Hindu* 27-2-2014).

Une fois la porte ouverte à l'amointrissement de toutes les mesures de sauvegarde constitutionnelles, légales et judiciaires en faveur des industries, cela a été facile pour l'administration gouvernementale locale de permettre de contourner et même d'outrepasser la réglementation et les normes concernant le transfert des terres autochtones à des entités non autochtones.

Deux des plus importantes sauvegardes sont: (1) d'obtenir le consentement du *Gram Sabha* et (2) d'obtenir l'approbation de la population affectée par le biais des audiences publiques pour l'approbation environnementale. Celles-ci sont considérées comme des formalités fastidieuses qu'on doit d'une façon ou d'une autre prouver qu'elles ont été complétées.

En ce qui concerne l'approbation du *Gram Sabha*, la plupart des représentations faites par les *Gram Sabhas* respectifs auprès des autorités du district sont ignorées ou rejetées. Et pour ce qui est de l'approbation de la population affectée, à travers des audiences publiques, ce n'est que pour se donner bonne conscience.

Tout d'abord, les personnes ne sont informées qu'à la dernière minute et le lieu de ces audiences qui devraient, en vertu des normes, être situé près des communautés affectées, sont souvent tenues dans des sièges sociaux de districts éloignés ou dans des endroits exclusifs appartenant aux compagnies mêmes qui cherchent à obtenir les approbations. Toutes les parties favorisant le projet sont accueillies en premier et celles qui s'opposent sont chahutées et ridiculisées et on ne leur donne pas d'opportunités pour expliquer leur position. Il faut ajouter aussi l'ambiance tendue créée par les fiers-à-bras engagés par la compagnie ainsi que les nombreux policiers armés de bâtons ainsi que le personnel paramilitaire avec leurs fusils; victimisant et humiliant ainsi les personnes opposées au projet. Et ici on parle surtout de personnes appartenant au peuple autochtone adivasi, lequel vit principalement de *jal* (eau), de *jangal* (forêt) et de *jamin* (terre).

En terminant, nous pouvons dire que le gouvernement est devenu le gardien des industrialistes corporatifs et est prêt à sacrifier les plus pauvres d'entre les pauvres sur l'autel de 'la croissance économique industrielle.

Original anglais
Traduction Christine Gauthier



Activités minières et options préférentielles pour les populations tribales

Xavier Jeyaraj, sj
Calcutta, Inde

Les activités minières en Inde, comme dans de nombreux autres pays, sont devenues une question délicate et sujette à controverses. Certains croient que les activités minières améliorent l'économie du pays, créent de l'emploi, du développement et de la croissance pour la nation en réduisant les niveaux de pauvreté. Alors que d'autres pensent que les activités minières détruisent l'environnement, l'économie locale et la culture des populations autochtones, contribuent à la concentration des richesses dans quelques mains, en étendant ainsi le fossé qui sépare les riches et les pauvres. L'Église, et plus particulièrement les jésuites en Inde centrale – où la majorité des mines sont situées, et où la majorité des indigènes ou adivasis/populations tribales résident – sont restés proches des adivasis en se mobilisant et en s'opposant fortement à la façon dont les ressources, *jal, jumgle, jameen* (eau, forêts et terres) ont été polluées, exploitées et détruites, alors qu'eux-mêmes sont complètement déplacés de leur habitat naturel.

Situation des activités minières en Inde

Dans l'ensemble, l'industrie minière est en période de pleine expansion. Les prix mondiaux des minéraux, des minerais et des métaux ont atteint des niveaux record, une tendance qui s'est dessinée en 2002 concomitamment à une hausse sans précédent de la demande chinoise. À partir de ce moment, la chasse aux minerais a commencé dans le monde entier et les compagnies minières chinoises en particulier se sont toutes empressées de prendre le contrôle des mines dans le monde entier, et d'accumuler des minéraux aussi rapidement que possible. Rien qu'en 2006, les prix mondiaux de tous les minéraux ont grimpé de 48 %. Entre 2002 et 2005, le prix du minerai de fer a augmenté de 118 % ; le cuivre de 136 % ; le plomb de 116 % et l'aluminium de 41 %.¹ Si l'on trouve des produits chinois partout, il est certain que les exploitations minières y sont pour quelque chose.

L'Inde qui a été le témoin de la croissance des compagnies minières chinoises, ne voulait pas perdre du terrain. C'est un pays riche avec plus de 20 000 gisements de minerais et des réserves exploitables d'environ 90 minéraux (carburants, métalliques et non métalliques) et qui se situe aux premiers rangs de la production de charbon, de minerai de fer, de chromite,

¹ Centre for Science and Environment (CSE), *Rich lands poor people: Is sustainable mining possible?*, New Delhi, 2008, 30.

de calcaire, de cuivre, d'aluminium et de bauxite, et qui souhaite intensifier les exportations, les investissements étrangers directs (IED) et les Investissements étrangers institutionnels (IEI). Désireuse d'exploiter ses minéraux plus rapidement que la Chine, elle a commencé à privatiser le secteur en utilisant le slogan « Développement et croissance ». En 2012, parmi les 3 236 mines actives, 2 467 d'entre elles appartenaient à des compagnies minières privées² et en juin 2014, 63 395 autorisations d'exploitations minières attendaient l'aval de plusieurs gouvernements étatiques.

Le but principal des compagnies minières étant d'accumuler des profits et des minéraux le plus rapidement possible, la corruption et les escroqueries politiques se multiplièrent, le dernier et le plus important cas étant le *Coal-gate* (escroquerie concernant l'attribution du charbon), atteignant un montant de 33 milliards d'USD. Bien que la Cour suprême de l'Inde, au vu de l'étendue de la corruption, ait annulé 214 des 218 autorisations d'exploitations minières qui ont été attribuées depuis 1993 aux compagnies tant privées que publiques, l'État n'a pas cessé d'encourager la privatisation de l'industrie minière. Il déroule un tapis rouge de bienvenue aux importants investisseurs étrangers et aux compagnies minières multinationales et fait tout pour fournir les approbations pour les exploitations minières avec des concessions environnementales, des exemptions fiscales, des terrains moins chers ainsi que d'autres facilités dans le domaine des infrastructures. Il est choquant de voir que le gouvernement a même mis de côté la récente loi sur l'acquisition des terres (2013) qui interdisait l'achat de terres sans le consentement préalable des populations autochtones. Il a passé deux décrets, a) pour une acquisition facile des terres quel qu'en soit le propriétaire, sans l'autorisation des populations, et b) pour l'attribution des mines illégales dont l'autorisation avait été précédemment refusée, contrairement aux jugements de la Cour suprême de l'Inde et aux exigences internationales du consentement « libre, préalable et éclairé » (FPIC) des populations indigènes.

Bien que l'on attribue aux exploitations minières et des carrières d'importants résultats en termes de croissance économique et de développement, leur contribution au PIB a varié entre 2,2 et 2,5 % durant la dernière décennie. En raison de la mécanisation croissante, les exploitations minières ont tendance à utiliser une forte intensité de capital à la place d'une main-d'œuvre abondante. Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait croire et aux affirmations générales, l'emploi a constamment diminué au fil des ans, bien que la production ait augmenté.

L'état des populations tribales et de l'environnement des régions minières

Le phénomène de la 'malédiction des ressources' naturelles ou le paradoxe de l'abondance est évident dans la plupart des districts miniers du pays. Ces terres riches en minéraux, particulièrement dans le centre de l'Inde, sont généralement habitées par des populations tribales qui ont dépendu de ces ressources naturelles, *jal*, *jungle*, *jamen* (eau, forêts et terres) pour leur survie. Ces trois districts (Orissa, Chhatisgarh et Jharkhand) où la population tribale est dominante produisent 70 % des réserves de charbon de l'Inde, 80 % de son minerai de fer, 60 % de la bauxite et pratiquement toutes ses réserves de chromite. À l'heure actuelle la plus grande partie de ces terres riches en ressources sont entre les mains des sociétés minières.

² Ministère des Mines, Gouvernement de l'Inde, *Rapport annuel 2013*.

Le problème le plus commun associé aux activités minières est le déplacement involontaire des personnes qui sont généralement forcées à vendre leurs terres riches en minéraux, pour finir ensuite dans une situation bien pire qu'auparavant. Certaines d'entre elles sont même obligées de mendier ou de conduire des poushes-poushes dans les grandes villes. Fr. Walter Fernandes SJ, qui a fait de longues recherches sur les déplacements, explique qu'entre 1947 et 2000, plus de 60 millions de personnes ont été déplacées, parmi lesquelles 40 % étaient des populations tribales, et dans le cas des exploitations minières, plus de 50 % des populations déplacées étaient composées de communautés tribales. Normalement, lorsque des terres sont achetées, les compagnies et l'état appâtent les habitants par des promesses de réinstallation et de compensations. Mais malheureusement, les études ont montré que parmi les 60 millions de personnes déplacées, pas même 20 % d'entre elles ont été placées en zones réhabilitées pendant cette période de 54 ans. Les déplacements sans réhabilitation adéquate et sans option de moyens d'existence soulèvent la question d'équité et de justice sociale.

Par ailleurs, les problèmes environnementaux évidents associés aux exploitations minières sont la pollution de l'eau, des terres et des forêts, des récoltes vivrières, pollution causée par les émissions de poussières, les traitements chimiques, les transports, les résidus, etc. Les exploitations à ciel ouvert, qui sont devenues la méthode d'exploitation minière la plus courante en Inde, aggravent les conséquences de ces activités et causent des problèmes de santé tels que la silicose, l'amiantose, la cataracte, etc., chez les populations tribales. Il est important de reconnaître que les exploitations minières dans les forêts et au sommet des montagnes s'avèrent dévastatrices, car elles modifient la topographie et l'esthétique des lieux et ont une incidence sur l'hydrologie.

Les exploitations minières ont également alimenté des conflits, plus exactement construit des conflits. Lorsque les personnes s'unissent et se mobilisent pour lutter contre la mainmise des sociétés sur leurs ressources, les conflits sont construits par les groupes d'intérêt. Pour détourner l'attention, les médias dirigés par les sociétés et même l'état définissent ces mouvements d'affirmation et de luttes en utilisant le terme de mouvements naxalites (maoïstes extrémistes) et s'efforcent d'en éliminer les dirigeants, en les qualifiant de naxals. De fausses plaintes sont déposées contre eux pour les décourager. Par exemple *Salva Juduam*, une milice armée, une création de l'état du Madhya Pradesh, qui revendique d'éliminer les naxalites, n'est rien d'autre qu'une manière de diviser et d'éliminer les populations tribales et leurs dirigeants dans le but ultime de reprendre leurs terres riches en ressources. Et même la soi-disant violence communale à Kandhamal, dans l'état d'Orissa en 2008, a tout simplement été créée pour s'emparer des collines Kandha riches en minerais où la plus grande partie des terres appartenaient aux chrétiens. Les conflits, la violence et les assassinats semblent aller la main dans la main avec les activités minières.

Les jésuites et leur solidarité avec les populations tribales

Le Fr. Constant Lievens qui a créé la mission jésuite en Inde centrale en 1885 n'a pas commencé par la conversion des populations tribales, mais en tant qu'avocat. Il a débuté en faisant campagne pour les droits fonciers des populations tribales, en les autonomisant à travers des coopératives et en les éduquant.

Les jésuites en Inde centrale qui perpétuent la même tradition, ne se contentent pas simplement d'éduquer un grand nombre d'indigènes dans les villages éloignés, ils continuent à soutenir les mouvements populaires, à travers des conseils informels, en attirant l'attention des chefs de communautés sur les questions juridiques, sur les notifications des journaux, sur les documents politiques, etc., en sensibilisant le public à travers des réunions de villages, en

coordonnant les travaux des activistes dans différents domaines, en imprimant et en diffusant des pamphlets et des brochures sur des questions spécifiques en langue vernaculaire pour attirer entre autres le soutien des populations.

Les jésuites en Inde centrale évitent de trop se faire remarquer, et mettent l'accent sur l'autorité locale en soutenant les mouvements populaires aux niveaux locaux. Ils se sont efforcés de nouer des alliances et de créer des liens avec les activistes sociaux et les communautés tribales en offrant un soutien intellectuel et analytique et en renforçant l'unité sur la base de leur identité tribale. Parmi les alliances populaires, on peut citer : Jharkhand Justice Forum, *Visthapan Virodhi Ekta Manch* (forum pour une unité contre les déplacements), Jharkhand Mines Area Coordination Committee and Jharkhand Indigenous People's Forum etc. Ces dernières années, les jésuites ont été particulièrement actifs pour sensibiliser les populations tribales au pouvoir du *Gram Sabha*, un système traditionnel de gouvernement villageois, en leur donnant ainsi la possibilité de protéger les ressources communautaires des populations tribales telles que les terres, l'eau, les forêts dans leur habitat traditionnel.

Le lancement d'un centre de coordination en Inde centrale, nommé Bagaicha constitue une autre réalisation importante des jésuites qui a pour objectif de nouer des alliances avec les activistes et les mouvements populaires et de les aider à élaborer des stratégies pour lutter contre le déplacement forcé des populations tribales.

Ces dernières années des centaines de mouvements populaires sont apparus pour lutter contre les déplacements des populations tribales causés par les projets d'exploitations minières et de développement, dans l'ensemble des états du Jharkhand, d'Orissa et de Chhattisgarh. Certains jésuites dans cette région, au risque de leur vie, ont accompagné les personnes partout où cela était nécessaire, non pour s'opposer aveuglément à tout projet de développement, mais plutôt pour les autonomiser et leur donner la possibilité d'exiger le respect de leurs droits sur la terre et d'autres ressources et pour revendiquer le FPIC du *gram sabha*, comme le prescrit la loi et la Cour suprême de l'Inde.

Parmi les principaux mouvements populaires à travers lesquels les jésuites ont défendu les populations tribales en les accompagnant même de nos jours, il faut citer :

- Le mouvement Koel Karo contre le Projet électrique Hydrel³ depuis 1977 ; les forces de police Takara ont tiré sur des indigènes, en tuant 8 d'entre eux et en blessant 27 ;
- Le mouvement populaire Santhal à Banjhi depuis 1985, où M. Anthony Murmu (ex-jésuite) et 14 autres Santhals furent tués lorsque la police a ouvert le feu le 19 avril 1985 ;
- Le mouvement populaire contre le champ de tir Netrahat depuis 1993, qui a empêché l'armée indienne de s'en emparer et le déplacement de 2 000 000 indigènes de 245 villages.

Défis que doivent affronter les jésuites et l'Église en Inde

Historiquement, les jésuites ont joué un rôle important pour modifier les vies des indigènes à travers l'éducation, les œuvres de conscientisation et l'activisme. Au sein de la réalité actuelle du pays et de la planète qui s'est mondialisée, les défis qui se posent sont immenses et bien plus complexes et subtils. Il en découle que notre réponse ne peut être simple et locale, elle

³ Énergie hydroélectrique en Himachal Pradesh.

doit plutôt être collective et bien réfléchi et doit devenir mondiale en ayant recours à tous les moyens possibles.

En tant que chrétiens et encore plus en tant que jésuites, nous avons la responsabilité d'être solidaires de nos communautés prioritaires, à savoir les populations tribales, les dalits et les autres communautés marginalisées.

Parmi les défis que nous devons affronter directement, nous pouvons citer les suivants :

- Être du côté des populations tribales marginalisées malgré le danger de perdre certains de nos privilèges institutionnels et ceux liés à notre statut de minorité, et même malgré les fausses accusations de conversion et les pressions politiques et celles des entreprises.
- Résister au danger de faire des compromis avec les puissantes forces entrepreneuriales et politiques qui sont prêtes à nous manipuler en nous soutenant à travers des donations à nos institutions et des programmes de parrainage ;
- Être collectivement solidaires des pauvres, spécialement des indigènes qui sont chassés de leurs terres et dépossédés de leurs ressources ;
- Être toujours prudents sans risquer de mettre en danger notre propre vie et notre mission à long terme d'apporter la justice et l'égalité ;
- Se joindre, se lier et fournir un soutien aux mouvements et aux luttes populaires en autonomisant les autorités locales et en encourageant les populations à agir ; et
- Utiliser toute ressource disponible pour autonomiser les populations et rester déterminés à notre option préférentielle pour les pauvres.

Conclusion

Les exploitations minières et les activités qui leur sont liées ont causé le déplacement de populations tribales hors de leurs terres et les ont dépossédées de leurs ressources - *jal, jungle et jamen* - dont leurs vies et leurs moyens d'existence dépendaient. Elles n'ont pas eu d'autre alternative que de lutter pour leur survie. Les centaines de mouvements populaires qui sont apparus partout en Inde durant ces deux dernières décennies, qui déclaraient autrefois « *jan deinge, jameen nahi deinge* » (nous donnerons notre vie, mais pas notre terre), ont malgré les répressions et les assassinats soutenus par les entreprises et l'état, commencé à s'unir sous le slogan « *jan nahi deinge, jameen bhi nahi deinge* » (nous ne donnerons ni notre vie ni nos terres). Il semblerait que le champ de bataille est prêt.

Au nom du développement et de la croissance, continuerons-nous à extraire des minéraux tout en enterrant des millions d'indigènes dans le monde entier ?

*Original anglais
Traduction Elizabeth Frolet*



Les exploitations minières industrielles et les communautés locales. Un programme

Emmanuelle Devuyt et Josep F. Mària, sj

Centre social européen jésuite, Belgique et ESADE, Barcelone, Espagne

Introduction

Les relations entre les industries minières industrielles et le développement ont été qualifiées d'ambiguës, car les populations locales et les professionnels du développement pensent que les industries minières pourraient sans doute avoir une plus grande part au développement (Bebbingtomn et coll. 2008). Et c'est pour cela que certaines activités extractives ont été incluses parmi celles qui attirent la 'malédiction des ressources' (Sachs and Warner 1995). À la limite, les critiques radicaux argumentent que « ... la violation des droits de l'homme et de la nature n'est pas une conséquence, mais une condition nécessaire pour ce type d'appropriation de la nature. » (Gudynas 2013, 53)¹.

Tout en appréciant la contribution d'approches aussi radicales, nous estimons que les industries minières produisent des effets différents sur le développement des communautés d'accueil qui varient selon les attitudes, les stratégies et les actions encouragées par les différents acteurs, des institutions locales aux acteurs locaux (Rajak 2011, Dashwood 2012). Plus particulièrement dans les pays en développement, le rôle des entreprises est central (Palazzo et Scherer 2006), en ce sens que les compagnies minières ont les ressources financières et le pouvoir de concevoir et mettre en œuvre - avec toutes les parties prenantes légitimes - des stratégies pour éviter les dommages et maximiser les opportunités de développement dans les communautés. Le revers de cette contribution au développement est la légitimité de l'entreprise dans la communauté, qui réduit les coûts et facilite les activités minières.

Ce document identifie les questions les plus importantes qui définissent le programme des relations entre les industries minières et les communautés locales dans le cadre du développement de telles communautés. Dans la partie I, ce document identifie les principales activités interdépendantes entre l'entreprise et la communauté ; dans la partie II, il présente les conditions qui conduisent à une meilleure gestion de telles activités. À la fin de chaque

¹ En référence à la dimension environnementale des activités minières, certains auteurs arguent que c'est une activité essentiellement non durable (Rajak 2001, 9). D'autres définissent la durabilité d'une façon plus compatible : « Dans le contexte des ressources minérales non renouvelables, le développement durable peut être généralement compris comme l'utilisation efficace de ces ressources, tout en encourageant la préservation environnementale, sociale et économique. » (Dashwood 2012, 10)

sous-section, nous introduisons des questions pour centrer le débat autour de solutions possibles aux problèmes soulevés.

Partie I. Activités interdépendantes entre l'entreprise et la communauté

1. Gestion des terres

Les contrats d'exploitation minière fournissent dans l'ensemble :

- a. des entreprises qui ont le droit – conformément à certaines conditions sociales et environnementales – d'utiliser les terres pour les différentes activités associées aux activités minières ;
- b. et des gouvernements – aux niveaux national, provincial et local – avec différents types de revenus payés par les entreprises.

En ce qui concerne ces deux domaines d'analyse, plusieurs problèmes peuvent faire l'objet de discussions dans le cadre du développement communautaire.

1.1 Utilisations des terres

Les contrats d'exploitation minière sont sujets à des conditions juridiques établies par la législation nationale (permis juridique d'exploitation), mais également à un consentement libre, préalable et éclairé de la communauté (permis social d'exploitation). Trois principaux problèmes surgissent alors. *D'abord*, le fait que de nombreux propriétaires terrains locaux ou que les utilisateurs informels ne possèdent pas de documents légaux d'enregistrement de leur propriété ou de leur utilisation des terres. *Puis*, en ce qui concerne le consentement de la communauté, dans certains cas, la communauté ne possède pas les informations sur le débat concernant les conditions juridiques spécifiques qui auront une incidence sur leur utilisation des terres. *Et enfin*, bien qu'il y ait des normes internationales, l'ensemble des conditions de déplacement n'est pas toujours juste ou facilement acceptable par la communauté : soit pour le déplacement de leurs habitations, ou pour la préservation de leurs activités économiques.

1.2 Versements de l'entreprise

Les législations nationales fixent les bases pour les négociations des versements de l'entreprise. *En premier lieu*, il est important d'étudier les processus, les contextes et les contenus des codes miniers nationaux, spécialement les articles liés aux impôts et autres versements aux gouvernements.² *En second lieu*, il faut considérer la transparence des paiements de l'entreprise aux gouvernements, afin de maximiser les ressources financières disponibles pour le développement du pays d'accueil. L'EITI est une initiative louable dans ce sens. *En troisième lieu*, il est important d'étudier comment certaines entreprises utilisent des mécanismes de transfert des prix pour éviter de payer les impôts dans les pays d'accueil. *Et en quatrième lieu*, un débat s'est ouvert sur les différents modèles de distribution par le gouvernement d'accueil des revenus de l'entreprise : en effet, les gouvernements nationaux, qui suivent un processus juridique et politique complexe, décident si et comment verser ces revenus aux différents territoires et communautés. La participation des individus et des communautés aux différents moments de ce processus d'allocation des ressources peut être un facteur décisif pour réaliser les objectifs de développement.

² Depuis 1990, près de 90 pays ont réécrit leurs codes miniers et d'investissements, sous la pression des Institutions financières internationales. Dans un contexte néolibéral, ces modifications n'ont pas toujours été favorables aux intérêts des pays d'accueil. (Bebbington et al. 2008)

- *Quelles sont les pires et les meilleures pratiques d'utilisation des terres ? Quelles parties prenantes doivent être incorporées dans le débat sur de telles questions ?*
- *Quels sont les principaux conflits au sujet des négociations des paiements des entreprises ? Comment les voix des acteurs légitimes les plus faibles peuvent-elles être entendues durant ces négociations ?*

2. Activités minières

Les activités minières industrielles dans les pays en développement ont été définies comme des activités « *enclavées* », c'est-à-dire des activités qui ne peuvent promouvoir le développement des pays d'accueil à travers des liens horizontaux, car la majorité des intrants sont importés et que la majorité des produits sont exportés après un minimum de traitement local. Ce caractère 'enclavé' met l'accent sur le fait qu'il est important, pour le développement du pays d'accueil, qu'une quantité substantielle de revenus soit payée par les entreprises minières (OSISA et coll. 2010). Cependant, à travers ses activités minières l'entreprise peut contribuer au développement local à travers deux voies différentes : l'embauche d'employés locaux et l'utilisation de sa capacité d'achat pour fournir des revenus aux fournisseurs locaux. Finalement, les aspects environnementaux deviennent centraux en ce qui concerne les liens entre la communauté et les activités minières.

2.1 Employés locaux

Les entreprises doivent choisir entre l'utilisation de la main-d'œuvre locale ou d'employés expatriés afin de couvrir les différentes positions au sein de l'usine et de l'administration (mineurs, employés, personnel, direction...). Les considérations financières, le besoin d'obtenir le permis social d'exploitation, ou la disponibilité d'expertise (aux niveaux local et mondial) sont des aspects importants de ces décisions. Dans de nombreux cas, les sociétés s'efforcent de former les ouvriers locaux ou de former les cadres intermédiaires afin de minimiser la proportion de personnel expatrié. Dans ce cas, les cadres supérieurs locaux – s'ils résistent aux pressions ethniques – sont normalement plus à même de gérer avec succès les conflits entre les entreprises (étrangères) et les acteurs locaux.

2.2 Développement des fournisseurs

Les entreprises peuvent également choisir entre des fournisseurs locaux ou des fournisseurs externes. Dans les pays en développement (particulièrement en zones rurales), les entreprises locales n'ont pas les capacités de remplir les exigences minimums fixées par l'entreprise. Dans cette situation, certaines entreprises investissent – en adoptant une perspective à long terme – des fonds pour le développement des compétences commerciales des candidats locaux. Ces efforts ont des retombées positives pour l'entreprise, mais également des effets positifs externes dans la communauté et son tissu commercial.

2.3 Questions environnementales

Les activités minières affectent spécialement les terres (trous, érosion, amoncellements de déchets solides, utilisation d'explosifs qui touchent les édifices limitrophes), l'eau (déversements de produits chimiques liquides, consommation d'eau pour les activités minières), l'air (poussières, produits chimiques gazeux) et l'utilisation d'énergie. Les entreprises ont normalement la capacité de préserver l'environnement dans ces régions, et de promouvoir également des alternatives à l'utilisation des terres après les activités minières

(forêts, agriculture, etc.). Mais malgré les exigences juridiques environnementales présentes dans tous les contrats miniers, certaines entreprises n'obtiennent pas de bons résultats dans ce domaine et contribuent à la dégradation de l'environnement.

- *Quelles sont les meilleures et les plus mauvaises pratiques en matière de promotion des employés locaux ?*
- *Quels sont les principaux facteurs de succès en matière de promotion des entreprises commerciales locales ?*
- *Comment les réglementations et les mesures d'incitation peuvent être appliquées afin d'augmenter le nombre de bonnes pratiques dans la gestion environnementale ?*

3. Investissement communautaire

Les investissements communautaires (ou investissements sociaux des entreprises, ou projets de développement communautaire) constituent l'ensemble des investissements effectués par une entreprise dans une communauté qui ne soutiennent pas les activités quotidiennes de l'entreprise (Harrison et Coombs 2012). Cette action peut soit permettre à la société d'acheter une paix momentanée en fournissant des avantages particuliers aux responsables communautaires ; ou cela peut être l'occasion d'instaurer une paix durable basée sur la justice en contribuant aux espaces déterminés (ou institutions) de délibération communautaire où les priorités de développement sont clairement définies pour être ensuite financées par l'entreprise.

- *Quels exemples d'espaces destinés aux délibérations communautaires promeuvent avec succès le développement au niveau local ?*

Partie II. Conditions pour une meilleure gestion

Les relations entre les différents représentants des entreprises et les acteurs communautaires à l'occasion des activités présentées dans la Partie I sont déterminées par les interactions constantes entre les acteurs et les normes culturelles ou juridiques (North 1990). Pour étudier comment les interactions entre l'entreprise et la communauté peuvent offrir des possibilités de développement, il est important d'identifier, pour chaque activité spécifique décrite ci-dessus :

- a. Les interactions entre les représentants de l'entreprise et
 - la culture et les réglementations juridiques du pays d'accueil ;
 - les normes du pays d'origine de l'entreprise et les réglementations internationales (lois souples et dures) qui ont une incidence sur les activités minières ;
- b. Les interactions entre les acteurs locaux (employés locaux, organisations de la société civile, fonctionnaires) et
 - la culture de la compagnie minière étrangère ;
 - les réglementations juridiques de leur propre pays et les réglementations internationales qui ont une incidence sur les activités minières.

Ces interactions constantes sont particulièrement conflictuelles dans les entreprises provenant des économies industrialisées avancées qui sont actives dans les pays en développement (Dashwood 2012, 44), où les approches de la contribution de l'entreprise à la communauté pourraient différer sensiblement. Par conséquent, pour chaque activité présentée dans la Partie I, les deux groupes d'acteurs (ceux de l'entreprise et de la communauté) doivent

modifier leurs perceptions sur leurs propres contributions à de telles activités (Rodon et coll. 2012 ; Dashwood 2012, p. 43) afin de :

- a. les adapter aux perceptions des autres parties prenantes ;
 - b. accepter et internaliser (du point de vue politique et pratique) les objectifs et les valeurs contenus dans les réglementations juridiques nationales et internationales.³
- *Quelles sont les réglementations internationales et nationales (à la fois contraignantes et volontaires) qui structurent les différentes activités décrites dans la Partie I en termes d'objectifs, de valeurs et de mesures d'incitations à modifier les comportements ?*
 - *Comment les interactions entre la culture d'une entreprise spécifique et la culture d'une communauté spécifique affectent-elles l'efficacité des objectifs de développement, en ce qui concerne les différentes activités décrites dans la Partie I ?*
 - *Quelles sortes de plateformes de dialogue ou de formation peuvent être créées afin de permettre l'acceptation mutuelle des perceptions et des objectifs, et l'internalisation des normes qui concernent les activités minières ?*

Bibliographie

Bebbington, A., Hinojosa, L., Bebbington D., Burneo M.L., Warnars, X. (2008), "Contention and Ambiguity: Mining and the Possibilities of Development" *Development and Change* 39 (6), pp. 965-992.

Dashwood, H. (2012), *The Rise of Global Corporate Social Responsibility. Mining and the Spread of Global Norms* Cambridge University Press

Franks, D., Davis, R., Bebbington, A.J., Ali, S.H., Kemp, D., Scurrah, M.: (2014), "Conflict translates environmental and social risk into business costs" *PNAS*, Vol. 111, no 21, May 27th, pp.7576-7581.

Gudynas, E.: (2013), "¿Marx Diría sí a la minería?" *Envío*, Año 32, número 372, marzo, pp.48-53.

Harrison J.S., Coombs, J.E.: (2012), "The Moderating Effects from Corporate Governance Characteristics on the Relationships between Available Slack and Community-Based Performance", *Journal of Business Ethics* 107, pp.409-422.

North, D. (1990) *Institutions, Institutional Change and Economic Performance* Cambridge University Press.

OSISA, Third World Network Africa, Tax Justice Network Africa, Action Aid International, Christian Aid (2009) *Breaking the Curse: How Transparent Taxation and Fair Taxes can Turn Africa's Mineral Wealth into Development* Johannesburg, Accra, Nairobi, London.

³ Les compétences nécessaires pour de tels processus de modification des perceptions peuvent être résumés par l'expression « apprentissage deuterio », ou bien la capacité à apprendre comment apprendre. « Affronter le CSR signifie répondre à de nouvelles attentes sociétales, à l'apparition de nouveaux problèmes, à une nouvelle constellation de parties prenantes... l'apprentissage deuterio exige des processus d'apprentissage interactifs entre les organisations aux niveaux local, régional, nationale et international. « (Dashwood 2012, 58)

Palazzo, G., Scherer, A. (2006) "Corporate Legitimacy as Deliberation: A Communicative Framework" *Journal of Business Ethics* 66, pp.71-88.

Rajak, D. (2011) *In Good Company. An Anatomy of Corporate Social Responsibility* Stanford, Stanford University Press.

Rodon, J. Mària, J.F. Gimenez, C. (2012) "Managing cultural conflicts for effective humanitarian aid" *International Journal of Production Economics* 139, pp. 366-376.

Sachs, J. Warner, A. (1995) "Natural Resource Abundance and Economic Growth" Working Paper N.5398 *National Bureau of Economic Research*, Cambridge, MA.

Original anglais
Traduction Elizabeth Frolet



Les centres sociaux européens font la promotion des initiatives de sensibilisation

George Gelber

Consultant en sensibilisation et plaidoyer pour les missions jésuites, Londres

Introduction

L'exploitation minière, l'appropriation des minerais, des métaux, des pierres précieuses, des pierres, argiles et des terres rares provenant de la croûte terrestre, tout cela fait partie de l'histoire de l'humanité depuis des temps immémoriaux. Collectivement nous les connaissons comme étant les industries extractives. L'exploitation minière et le raffinage des métaux ont toujours eu lieu et fait partie intégrante de l'avancement en technologie. Cet article met l'accent sur l'extraction des métaux, l'un des produits de l'extraction minière, et sur les questions soulevées par cette exploitation minière.

Les organisations jésuites travaillent sur la question de l'exploitation minière en tant que membres du réseau sur la gouvernance des ressources naturelles et minières (GRNM), l'un des cinq réseaux de GIAN, le réseau international ignacien pour la sensibilisation et le plaidoyer. Trois organisations européennes, le *Jesuit European Social Centre (JESC)*, à Bruxelles, ALBOAN à Bilbao ainsi que *Jesuit Missions* à Londres, se regroupant sous le nom de GNMR-Europe, se penchent actuellement sur les liens existant entre l'exploitation minière et les conflits. Ils font également partie d'une campagne visant à persuader l'Union européenne d'adopter des règlements qui contribueront à empêcher les richesses provenant de l'exploitation minière de se retrouver entre les mains des groupes armés et des seigneurs de guerre de la République démocratique du Congo (RDC) ou d'autres pays à hauts risques. JESC constitue le noyau dur de la coalition des organisations de société civile située à Bruxelles et cherchant à renforcer les propositions de réglementation de l'Union européenne. ALBOAN encourage ses sympathisants à exercer des pressions sur leurs propres membres siégeant au Parlement européen et a également lancé une campagne - <http://www.tecnologiaibrededeconflicto.org>- pour sensibiliser la population sur la question des liens existant entre les métaux composant nos portables et nos téléphones mobiles et les conflits armés dans la partie orientale de la République démocratique du Congo.

Exploitation minière et croissance économique

La civilisation moderne n'existerait pas sans les métaux. Les fils de cuivre conduisent l'électricité; les poutres d'acier constituent la charpente de nos édifices; les canettes d'étain et d'aluminium conservent nos aliments et nos boissons; le chrome et le nickel sont utilisés pour fabriquer l'acier inoxydable; et l'aluminium pour construire nos avions - nos téléphones mobiles contiennent de l'étain, du tungstène, du tantale et de l'or. La liste est sans fin. Les

métaux sont une partie intégrante de notre vie quotidienne à un point tel que la plupart d'entre nous ne s'attardent jamais à y penser et à questionner la source de leur provenance.

L'exploitation minière alimente la croissance économique. Les pays riches en ressources naturelles sont dit 'chanceux' - bien que plusieurs remettent cette assumption en question de nos jours et parlent davantage de la 'malédiction des ressources'. Pendant ce temps, la croissance économique stimule les industries minières et exige de plus en plus de métaux à transformer en biens et services recherchés par les consommateurs. L'exploitation minière fait peut-être partie de nos vies depuis des siècles mais c'est la vertigineuse croissance économique des dernières décennies qui nous amène à nous arrêter sur les conséquences graves de l'industrie extractive et sur les dangers que celle-ci pose pour les années à venir. Pour vous donner un exemple - durant les trente années menant à 2011, la croissance économique moyenne de la Chine, le nouvel atelier du monde, a été de 10,2%¹, et les autres pays émergents affichent aussi une forte croissance. Les industries d'exploitation minière, des plus grandes multinationales jusqu'aux plus modestes des exploitants artisanaux, ont répondu à l'appel en agrandissant les mines déjà existantes et en redoublant leurs efforts pour découvrir de nouveaux gisements, se déplaçant vers des zones sensibles tant socialement qu'au plan environnemental.

De même, les compagnies minières arrêtent d'investir et font des coupures lorsque la demande de l'industrie ralentit et diminue, comme c'est le cas en ce moment. À la fin de 2013, la valeur du marché des 40 plus grandes compagnies s'établissait à \$US958 milliards, un déclin de 280 milliards par rapport à l'année précédente. Les profits ont chuté de \$US52 milliards, soit 72%.²

Les impacts de l'exploitation minière

Les métaux et les corps minéralisés d'où ceux-ci sont extraits sont en quantité limitée et non renouvelables. L'industrie minière internationale peut expérimenter un net ralentissement et les plus petites compagnies peuvent faire face à une véritable crise, mais nous pouvons être certain qu'à long terme la demande va reprendre et augmenter et qu'il y a aura une nouvelle ruée vers les ressources minières.

L'exploitation minière est également la source de millions d'emplois, tant pour les pauvres exploitants artisanaux que pour les ouvriers employés par les puissantes compagnies multinationales. Les mines, petites et grandes, endommagent et polluent l'environnement. Les gisements miniers constituent des ressources limitées et peuvent être épuisées en quelques années. Cela signifie que les compagnies minières vont partir, laissant souvent derrière elle des terres contaminées et des eaux polluées et empoisonnées. Les plus petits exploitants ne sont guère mieux que les grandes compagnies car ils ne prennent pas de mesures de précautions pour protéger ni l'environnement, ni leur propre personne. Les photographies, prises par Sebastião Salgado, de la mine aurifère brésilienne Serra Pelada, présentement abandonnée, illustrent très nettement les conditions sous humaines endurées par les travailleurs des mines artisanales.³ Les grandes compagnies sont réputées pour se comparer favorablement aux petits exploitants marginaux au plan environnemental.

¹ Laura Lorenzetti, *China's growth rate is expected to slow sharply by the end of the decade*, Fortune Magazine, 20/10/2014, à <http://goo.gl/BEiOm2>, consulté en avril 2015.

² PwC, *Mine 2014 – Readjusting Expectations – review of global trends in the mining industry*, à <http://goo.gl/ffMDGA>, consulté en avril 2015.

³ Les photographies de Salgado peuvent être vues ici: <http://goo.gl/kL810J> y <http://goo.gl/6HsAVw>, consulté en avril 2015.

L'exploitation minière, inévitablement, déplace des populations, bouleverse la vie des populations et détruit des sources de revenus pour les populations locales. Même les mines bien administrées laissent derrière elles une empreinte environnementale durable et plusieurs mines ont contaminé de manière permanente des ressources en eau. Puisque les mines n'ont une durée de vie que de quelques années, celles-ci peuvent fermer lorsque la compagnie d'exploitation quitte le pays, et ce avant même que les dommages environnementaux puissent être documentés et prouvés scientifiquement. De tels problèmes vont certainement s'amplifier dans les années à venir alors que les compagnies minières cherchent à exploiter de nouveaux gisements dans des contextes sociaux et environnementaux beaucoup plus fragiles. Les communautés cherchant à préserver leur précieux environnement et leurs manières de vie traditionnelles essaient de résister, mais trop souvent leurs efforts sont vains. Les gouvernements sont séduits par les revenus promis par l'exploitation minière. Les politiciens des grandes capitales, situées à des centaines de kilomètres des sites d'exploitation, considèrent les communautés qui s'opposent à l'exploitation minière comme étant composées de paysans attardés qui constituent des obstacles au développement. Même les parcs nationaux et les sites du patrimoine mondial ne semblent pouvoir opposer un obstacle à l'exploitation minière et pétrolière.⁴

Conflits

L'exploitation minière alimente les conflits. Dans les pays instables comme la Birmanie, la Colombie et la République démocratique du Congo (RDC) - surtout cette dernière - l'exploitation minière a offert aux groupes armés les ressources nécessaires pour perpétuer la guerre, et ce longtemps après que l'appui populaire se soit estompé. « Les diamants de sang » ont une longue et tragique histoire, ayant financé les groupes armés et les seigneurs de la guerre dans six pays africains où les conflits ont coûté la vie à des millions de personnes.

Sensibilisation sur la question de l'exploitation minière

Les pays riches et industrialisés constituent le marché principal des produits miniers. Pendant ce temps, des centaines de compagnies minières, incluant les plus grandes au plan international, sont listées sur les bourses de Londres, de New York, de Toronto et de Zurich. Les produits et les marchés boursiers établissent ainsi des liens entre les personnes les plus pauvres et les plus riches du monde. Et ce sont ces liens qui nous permettent de plaider en leur faveur.

L'un des problèmes de la sensibilisation et du plaidoyer sur la question de l'exploitation minière est que chaque mine est différente et engendre ses propres problèmes. Certains de ceux-ci concernent la qualité de l'eau et la contamination et nécessitent des investigations scientifiques coûteuses qui peuvent se révéler inabordables pour les communautés affectées et les organisations qui les appuient. L'agence catholique de développement de la Grande-Bretagne, CAFOD, a été capable d'obtenir les services de l'université de Newcastle pour échantillonner et analyser le drainage minier acide provenant de la mine de San Martin au Honduras, propriété d'une compagnie minière canadienne, Goldcorp, afin de démontrer que

⁴ Paul Steyn, *Lower Zambesi National Park Mining Project is 'Fatally Flawed'*, 14/11/2014, à <http://goo.gl/Gmi5MT>, consulté en avril 2015; S.D. Turner, *World Heritage Sites and the Extractive Industries*; IUCN, 20/06/2012, à <http://goo.gl/x3yc6B>, consulté en avril 2015.

le plan de fermeture du site était fondamentalement déficient. Le coût de ce travail de recherche au coût du marché aurait été prohibitif.⁵

L'exploitation minière, ou la perspective d'une telle exploitation, divise les communautés et les compagnies très souvent font des sondages d'opinion pour démontrer qu'elles ont l'appui de la population, surtout quand elles promettent des infrastructures, des services et de l'emploi à la communauté. En 2008, la CAFOD a rapporté que le processus de consentement des communautés affectées par le fameux projet d'exploitation du nickel à Mindanao, aux Philippines, était déficient; en effet la permission avait été donnée par un dirigeant autochtone qui avait été désavoué par la communauté et qui avait reçu un généreux salaire de la compagnie minière, une entreprise conjointe entre BHP Billiton et son partenaire philippin, la compagnie AMCOR.⁶ Le principe qui est en jeu ici est le *Free Prior Informed Consent (FPIC)* (le consentement préalable informé et libre), un droit qui a encore besoin d'être respecté dans la pratique par la plupart des communautés affectées par l'exploitation minière.⁷

Au cours de son récent voyage aux Philippines, la Conférence des évêques catholiques philippins a prié le Pape François de bien vouloir se joindre à eux pour demander l'abrogation de la loi actuelle sur l'exploitation minière. Les évêques ont répété leur appel lancé en 2006, disant que « permettre que les intérêts des grandes compagnies minières empiètent sur les droits aux ressources, que possède la population, constitue une violation de leur droit à la vie. De plus, l'exploitation minière menace la santé des gens et la sécurité environnementale par les déversements injustifiés de déchets toxiques et de résidus dans les rivières et les océans. »⁸

En septembre 2013, les présidents directeurs généraux des plus grandes compagnies minières du monde se sont rencontrés au Vatican. Ils ont été accueillis par une déclaration du Cardinal Bertone, au nom du Pape François, qui leur disait: « l'exploitation minière, comme beaucoup d'autres activités industrielles, entraîne des conséquences sociales et écologiques qui transcendent les frontières étatiques et qui sont transmises de génération en générations. Ce sont des décisions qui aujourd'hui ne peuvent pas être prises du seul point de vue géologique ou des possibles bénéfiques économiques pour les investisseurs et pour les États qui accueillent les compagnies extractives.... les droits sociaux et économiques des ouvriers (devraient) être respectés... (Et les activités extractives (devraient) respecter les normes internationales pour la protection de l'environnement. »⁹

Les enjeux, les parties impliquées et le contexte déterminent le choix et les lieux pour sensibiliser et plaider la cause des communautés. Dans le cas d'un « conflit sur les minéraux », les organisations de la société civile, y compris les institutions jésuites ont choisi de poursuivre

⁵ CAFOD, *Goldcorp staff face criminal charges over mine pollution after CAFOD's investigation*, 16/08/2010, à <http://goo.gl/uHqfB5>, consulté en avril 2015.

⁶ Sonia Maldar, *Kept in the Dark – why it's time for BHP Billiton to let communities in the Philippines have their say*, CAFOD, London, 2009, 22-24.

⁷ La déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007) oblige les États à « ... consulter et coopérer de bonne foi avec les peuples indigènes concernés, en passant par leurs institutions représentatives, de manière à obtenir un consentement préalable, libre et informé avant l'approbation d'un projet qui affecte leurs terres ou leurs territoires ainsi que les autres ressources en lien avec le développement, l'utilisation ou l'exploitation de minerai, de ressources aquatiques ou d'autres ressources. » Les communautés non désignées officiellement comme autochtone ne bénéficient pas de ces droits selon le droit international.

⁸ Independent Catholic News, *Philippines: bishops urge Pope to speak about harmful impact of mining on environment*, 16/01/2015, en <http://goo.gl/Lly9S6>, consulté en avril 2015.

⁹ Salutations du Pape François aux représentants de l'industrie minière lors de la Journée de réflexion, 9/09/2013, à <http://goo.gl/JeMHwB>, consulté en avril 2015.

leurs objectifs de plaider au cœur des institutions de l'Union européenne, soit la Commission, le Conseil et le Parlement européen.

Le décret 4 de la CG 32 comprend des directions claires quant au plaider:

« Nous avons... surmonté la réticence, la peur et l'apathie qui nous empêchaient de vraiment comprendre les problèmes sociaux, économiques et politiques qui existaient dans nos pays et sur la scène internationale. On ne nous pardonnera pas ne pas faire la plus rigoureuse des analyses sociales et politiques de notre situation... De l'analyse et du discernement découlera une action engagée; de l'expérience de l'action viendra la perception de ce qui doit suivre. » (n.43 &44, abrégé).

« Si nous avons la patience, l'humilité et le courage de marcher avec les pauvres, nous apprendrons d'eux ce qu'ils ont à nous enseigner et ce que nous pouvons faire pour les aider. Mais sans ce chemin ardu, nos efforts en faveur des pauvres n'auront que des effets contraires à nos intentions; nous ne ferons que les empêcher de faire entendre leurs véritables besoins. » (n.50)

Ces paragraphes indiquent comment nous devons approcher ceux qui sont en position d'autorité et qui ne désirent pas changer ou qui veulent que nous nous accommodions seulement de changements superficiels. Au cours des années 1980 et 1990, lorsque les organisations de la société civile ont pris à partie le personnel de la Banque mondiale sur les questions de la dette et des ajustements structurels, voici ce qu'ont été leurs réponses après de longues années de pressions, de sensibilisation et de plaidoyers.¹⁰

1. Vous avez tort -vos faits sont erronés.
2. Vos faits sont peut-être justes, mais votre analyse est mauvaise; vous en tirez de mauvaises conclusions.
3. Vos faits sont peut-être justes, votre analyse du problème est juste; mais les politiques que vous mettez de l'avant ne sont pas conformes et ne produisent pas le résultat attendu.
4. Vous avez raison, mais nous n'agissons plus de la sorte.
5. Vous avez raison, mais vous devriez parler à votre gouvernement, pas à nous.

Les minerais qui alimentent les conflits

Les minerais qui alimentent les conflits, descendants directs des diamants sources de conflits, sont des minerais qui entretiennent les conflits, permettant aux groupes de miliciens et aux armées qui contrôlent l'exploitation minière et le commerce de s'approvisionner, d'acheter les munitions et les armes dont ils ont besoin pour dominer et terroriser les populations. La RDC, surtout la partie orientale riche en minerais, a été ravagée par les conflits depuis 1996, ce qui a entraîné la mort de plus de 5 millions de personnes. Ces statistiques choquantes ont amené les législateurs américains à chercher à régler Wall Street suite à la crise financière, afin d'inclure des dispositions dans leur législation, exigeant que les compagnies soient en mesure de retracer la source de tous les minerais qui sont source de conflits (tantale, étain et tungstène, les trois « T » - ainsi que l'or provenant de la RDC ou de l'un des neuf pays voisins) utilisés dans les produits importés aux États-Unis. Des rapports soumis par les compagnies doivent décrire les mesures prises pour déterminer la source et la chaîne de responsabilité liant les

¹⁰ Il est important de se rappeler que la crise de la dette a éclaté, au niveau mondial, en août 1982 lorsque le Mexique a déclaré qu'il n'était plus en mesure de rencontrer ses obligations de paiements envers les banques américaines, mais ce n'est qu'en 2010 que le gros de la dette des pays les plus pauvres a été annulé.

minerais à d'éventuels conflits, afin de démontrer que les minerais qu'elles utilisent sont 'libres de tous conflits'. Il n'y a que deux sections qui concernent l'industrie de l'extraction minière-1502 et 1504 - à la fin de cette loi de 848 pages, qui porte le titre officiel de « Loi Dodd-Frank pour réformer la loi sur la réforme de Wall Street et la protection du consommateur. » L'objectif de ces deux sections de la loi Dodd-Frank est de mettre un terme à la circulation des ressources (évaluées à près d'US \$185 millions pour la seule année 2008)¹¹ vers les groupes armés, lesquels ont recours au travail forcé, y compris celui des enfants, ainsi qu'à l'extorsion d'argent auprès des exploitations minières à petite échelle dans l'est de la RDC.

Le tantale, l'étain, le tungstène et l'or sont essentiels à l'industrie de produits électroniques, y compris les téléphones cellulaires. Par exemple, un portable de 2 kg contient 10 g d'étain, 0,6g de tantale, 0,3g d'or et 0,0009g de tungstène.¹² Les compagnies ont réagi très rapidement et elles veulent démontrer que leurs produits étincelants et dispendieux sont libres de tous conflits ou presque libre de tous conflits. Une récente enquête de la campagne ENOUGH¹³ a révélé que les revenus des groupes armés provenant des trois « T » s'étaient dramatiquement taris.¹⁴ Toutefois, l'extraction aurifère artisanale demeure problématique parce que l'or peut être raffiné localement avec l'utilisation du mercure et ce jusqu'à atteindre un grand niveau de pureté; il est alors passé en contrebande hors du pays, Alors que l'extraction du tungstène, de l'étain et du tantale du minerai ne peut se faire que suivant un processus industriel. Des chercheurs des Nations Unies estiment que près de 98% de la production d'or de la RDC est passée en contrebande hors du pays.¹⁵ Un rapport plus récent des Nations Unies confirme que l'or sortit clandestinement des zones contrôlées par les rebelles est vendu à des marchands d'Ouganda pour, par la suite, être exporté à Dubaï. Ce rapport mentionne que l'or qui est sorti clandestinement d'Ouganda au cours de la dernière année comprenait des métaux provenant des mines contrôlées par des groupes rebelles comme le NDC (Nduma Defense of Congo), mené par Ntabo Ntaberi Sketa qui est recherché pour crimes contre l'humanité, et les Forces démocratiques pour la libération du Congo (FDLC), un groupe lié au génocide rwandais en 1994.¹⁶

L'Europe est en retard par rapport aux États-Unis. En mars 2014, la Commission européenne a publié un projet de loi sur « l'approvisionnement responsable des minerais. » Celui-ci est actuellement devant le Parlement européen qui doit l'approuver pour qu'il puisse avoir force de loi. Les groupes de société civile, travaillant sur la question des minerais de conflits, croient toutefois que le projet de loi tel que libellé aura peu d'impact parce qu'il s'agit d'un code de conduite volontaire, avec les importateurs qui s'auto-certifient comme étant responsables, et parce qu'il ne vise que les minéraux importés directement par l'Union européenne. Les métaux contenus dans les produits importés finis, comme les téléphones intelligents, ne sont pas visés par cette loi. Par contre, contrairement à la loi américaine Dodd-Frank, la législation

¹¹ Fidel Bafilemba, Timo Mueller, Sasha Lezhnev, *The Impact of Dodd-Frank and Conflict Minerals Reforms on Eastern Congo's Conflict*, juin 2014, à <http://goo.gl/204IFr>, consulté en avril 2015

¹² Hewlett Packard, *HP 2013 – Living Progress Report*, 44, à <http://goo.gl/sXHnfg>, consulté a avril 2015.

¹³ Le projet ENOUGH, mis sur pied en 2006 aux États-Unis, mène une campagne pour mettre fin au génocide et aux crimes contre l'humanité. Les minerais sources de conflits et la RDC constituent une grande part de leur travail, à <http://www.enoughproject.org/conflict-minerals>, consulté en avril de 2015

¹⁴ op. cit., Fidel Bafilemba et al.

¹⁵ Alexis Arieff, *Democratic Republic of Congo and U.S. Policy*, Congressional Research Service, 24 febrero 2014, 12, à <http://goo.gl/Cz8TIU>, consulté en avril 2015.

¹⁶ Global Witness press release, *Conflict gold sold on international markets despite sector clean up efforts says new UN report*, 20/01/2015, à <http://goo.gl/sG8sxK>, consulté en avril 2015.

européenne ne se limite pas à la RDC et aux pays limitrophes et pourrait être utilisée dans n'importe quel pays présentant des risques élevés ou menacés par les conflits.

Selon la propre étude d'impacts de la Commission européenne concernant la réglementation proposée, le minerai provenant des zones de conflits « représente une source peu coûteuse dans un marché très compétitif, offrant des rabais estimés à 30-40% de la valeur normale. »¹⁷ En même temps, l'étude d'impacts rapporte que relativement peu de compagnies européennes décident de s'engager à faire preuve de la diligence raisonnable recommandée. Seulement 12% des compagnies enregistrées sur la bourse de l'Union européenne, et non directement assujetties à la législation américaine, mentionnent le minerai relié aux conflits sur leur site internet.¹⁸ Il semblerait qu'il n'y ait aucune sanction liée au manquement à la diligence raisonnable. Et pourtant, les coûts du respect du plan volontaire, par les compagnies - et il n'y a pas de raison de supposer qu'un plan obligatoire coûterait plus cher - sont minimales; ceux-ci sont évalués, par la Commission européenne, à 0.014 % du chiffre d'affaire moyen initial et, par après, à 0.011% annuellement.¹⁹

C'est une campagne difficile parce que jusqu'ici aucun État membre de l'Union européenne n'a démontré la volonté de promouvoir une réglementation obligatoire. Une poignée de membres du Parlement européen sont prêts à mettre cette question de l'avant. La Commission et les états membres argumentent à l'effet qu'une réglementation obligatoire encouragerait les compagnies à chercher leur minerai ailleurs, encourageant ainsi la contrebande et mettant en péril les emplois des mineurs de la partie orientale de la RDC. Le fardeau de la persuasion éthique se retrouve sur les clients. Nous pensons que cela équivaut à une fuite de responsabilité et à l'incapacité de relever le défi d'améliorer la responsabilité corporative sociale.

*Original anglais
Traduction Christine Gauthier*

¹⁷ Commission Européenne, *Commission Staff Working Document – Impact Assessment*, 05/03/2014, pp. 5, 47 et 53, à <http://goo.gl/jnVS7r>, consulté en avril 2015.

¹⁸ *Ibid.*, 23.

¹⁹ *Ibid.*, 43.



Gouvernance minière, droits de l'homme et construction de la paix en Colombie

Sergio Coronado Delgado

CINEP, Colombie

Présentation

Durant la dernière décennie, les luttes sociales liées aux activités extractives en Colombie se sont multipliées. Entre 2010 et 2013, les mouvements de protestation sociale liés aux activités extractives ont représenté 7,61 % de l'ensemble des luttes sociales dans le pays, tandis qu'entre 1975 et 2009, celles-ci ne représentaient que 0,31 % du total de ces luttes (CINEO/PPP, 2014).

Cette multiplication des conflits sociaux est un indicateur des graves problèmes de gouvernance que le secteur extractif doit affronter en Colombie et dont un grand nombre trouvent leur origine dans les programmes mêmes de la politique, dans la participation faible des citoyens à cette politique et dans l'absence d'une approche visant à respecter les droits de l'homme. Par ailleurs, en raison de l'ingérence flagrante des conflits armés dans les différents aspects de la vie sociale, politique et économique, de la mauvaise gouvernance en matière de ressources naturelles, il s'en est suivi que les processus extractifs qui sont liés aux dynamiques des conflits armés ont eu de graves conséquences dans le domaine des droits humains de la population.

Dans cet article, je me propose de présenter quelques éléments qui font ressortir la mauvaise gouvernance minière en Colombie. Pour cela je vais mettre en évidence quelques problèmes liés à la conception de la politique publique minière ; en second lieu je vais démontrer l'absence de gouvernance en relation aux demandes des citoyens, et en troisième lieu je montrerai les lacunes des projets extractifs en relation au respect des droits de l'homme. Finalement, je présenterai quelques orientations qui ont été adoptées du point de vue de nos activités de plaidoyer politique.

La politique minière n'est pas favorable à la gouvernance responsable des ressources naturelles

De façon générale, la politique minière colombienne est éloignée des objectifs d'une gouvernance responsable des mines et des ressources naturelles.¹ Cette affirmation n'est pas

¹ Les principes de la gouvernance des extractions minières et des ressources naturelles suivent le document de position du Réseau mondial du plaidoyer ignatien : promotion de la paix et de la dignité humaine, justice et équité, solidarité, prise en considération des générations futures, recherche du bien commun, promotion du principe de précaution, participation, dignité du travail et des moyens d'existence et transparence et redevabilité.

seulement confirmée par les conflits sociaux urgents qui déchirent les communautés affectées par les extractions minières, mais également par la faible participation de l'état dans la mise en œuvre d'une politique dans ce domaine, par les faibles recettes qui reviennent à l'état et par la pauvreté alarmante qui domine dans les régions où les activités minières ont lieu.

Les modifications de la politique publique minière qui apparurent durant les dernières décennies ont limité les capacités de l'état et de ses institutions à contrôler les activités extractives. L'état n'a plus joué un rôle actif dans la gestion et l'extraction des ressources naturelles, et a adopté un rôle de facilitation des activités minières déployées par des acteurs privés. Les procédures à suivre pour la concession de titres miniers illustrent parfaitement cette situation. En 1973, une norme d'assignation des droits de concession fut établie, conformément à laquelle, le premier qui sollicite la concession minière dans une région, acquiert un droit prioritaire sur les autres acteurs privés intéressés (Pardo 1973). De cette manière, l'état a réduit ses capacités à administrer les ressources minières selon des critères d'efficacité et d'optimisation des bénéfices. Il a également perdu la capacité de négocier les processus d'établissement des titres de propriété avec les investisseurs privés désirant extraire les ressources, et d'obtenir ainsi des conditions plus favorables en termes de versements. Par ailleurs, cette façon de procéder a tendance à générer des conflits sociaux liés aux activités minières, dans la mesure où ce système institutionnel ne reconnaît pas les droits des communautés sur les terres et territoires des communautés où l'on prétend exécuter les activités minières. Les titres miniers sont sollicités et octroyés loin des territoires où a réellement lieu l'extraction des ressources, diminuant ainsi la participation et le contrôle social sur les contrats de concession.

La concentration de la richesse provenant des ressources naturelles est un autre problème de la politique minière. Le schéma institutionnel ne permet pas une distribution équitable des droits d'extraction, mais permet plutôt que les acteurs les plus puissants rassemblent le plus de titres miniers en leur faveur. La plus grande partie de la région concédée pour l'exploitation minière se concentre entre les mains d'un petit nombre de personnes ou d'entreprises : 56,5 % de l'ensemble de la région (Chaparro 2014) a été octroyé à 1,15 % des principaux détenteurs de titres miniers. D'après les données officielles, une seule entreprise minière AngloGold Ashanti possède à elle seule 725 435 hectares de titres miniers. La concentration de la richesse et des droits d'extraction minière détenus par quelques individus est un indicateur de la faiblesse de la gouvernance minière, car elle diminue les capacités de négociation de l'état en ce qui concerne l'obtention de bénéfices et les versements que doivent lui faire les compagnies.

Finalement, les cadres environnementaux sont également devenus plus flexibles. En décembre 2014, le gouvernement national a promulgué une nouvelle réglementation qui facilitait la délivrance de permis environnementaux. Cette norme a été fortement critiquée par les secteurs écologistes, non seulement parce qu'elle réduit la participation des communautés touchées par les projets, mais également parce qu'elle raccourcit les délais de délivrance de permis. De façon générale, l'assouplissement et le manque de participation citoyenne permettent à la politique minière colombienne de ne pas promouvoir une bonne gouvernance des ressources minières.

Demandes des citoyens non respectées

Il y a de cela vingt ou trente ans, certaines communautés ont célébré l'arrivée de projets extractifs sur leurs territoires, car elles croyaient aux promesses de développement qui les accompagnaient. En 1995, la population d'El Boqueron, une communauté rurale qui se situait dans les Caraïbes colombiennes, célébra l'arrivée de la Compagnie Drummond et

l'inauguration des mines de charbon. À l'époque ses membres déclarèrent : « nous étions contents, car nous pensions qu'avoir une mine près de nous était la solution à nos problèmes. » À présent, ils ont changé d'avis : « nous ne pensons pas que l'exploitation de charbon finirait par nous chasser de cette terre » (Escarraga 2013).

Actuellement, ce sont les communautés qui acceptent de moins en moins que des projets d'extraction minière s'installent dans leurs territoires. Ainsi, les demandes des citoyens sont liées à la participation des communautés affectées par les prises de décisions concernant la réalisation de projets miniers. Les formes de participation sont différentes, les communautés ethniques demandent que leur soit garanti leur droit de consentement préalable, libre et éclairé. Des consultations populaires ont lieu dans les mairies afin que les populations expriment leur position en ce qui concerne l'installation d'une mine. D'autres participent à des actions de protestation contre l'installation des mines. De nombreuses autres communautés utilisent des mécanismes de participation prévus dans le cadre normatif environnemental. De manière générale, la société civile est appelée à prendre part à la gouvernance des ressources naturelles et minières.

Cependant, cet appel n'est pas dûment pris en compte par les institutions nationales. En premier lieu, les citoyens qui sont touchés par les projets extractifs ont moins de possibilités de participer aux prises de décisions sur leur viabilité politique, environnementale et sociale. L'état central s'est réservé la décision ultime pour les projets miniers. Par exemple, la justice colombienne n'a pas reconnu les résultats d'une consultation de la population durant laquelle les citoyens ont manifesté contre un projet d'extraction d'hydrocarbures. D'après les juges, ces exercices de participation citoyenne ne tenaient pas compte « des normes constitutionnelles qui octroient à l'état la propriété du sous-sol et l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables. »

En second lieu, les autorités publiques ont limité l'exercice du droit aux consultations et au consentement préalable, libre et éclairé des communautés ethniques, car il a été signalé qu'il peut s'appliquer durant la période d'exploitation, et non durant la recherche des ressources, même si cette action a des impacts directs sur les territoires et sur les moyens d'existence des communautés. Dans ce sens, les communautés ne participent pas aux procédures administratives qui permettent de concéder des titres miniers. La faible participation des communautés augmente les conflits sociaux liés aux activités extractives.

Activités minières et exercice intégral des droits de l'homme

La situation des droits humains des communautés affectées par les activités minières est extrêmement préoccupante. En Colombie, si l'on compare les habitants des municipalités où se déploient des activités extractives à ceux de municipalités où d'autres activités économiques sont pratiquées, les conditions de vie des premiers sont pires que celle des seconds. Les causes de cette situation sont multiples : le manque de capacités des institutions publiques, tant locales que nationales, à administrer les ressources et à répondre aux nécessités sociales, les effets nocifs sur l'environnement des activités extractives, la faible création d'emplois pour les populations des municipalités minières, entre autres facteurs (Rudas & Espitas 2013).

Par ailleurs, les dirigeants sociaux qui s'opposent à l'installation de projets extractifs à grande échelle, comme ceux qui dénoncent les activités minières illégales ou criminelles qui ont lieu dans leurs territoires, souffrent constamment de menaces à leur encontre. En décembre 2014, près de 40 agricultrices noires défilèrent depuis leurs territoires sur une distance de 600 kilomètres jusqu'à Bogota pour dénoncer aux autorités minières et environnementales la

présence d'exploitations de mines d'or illégales qui détruisaient leurs territoires, ainsi que l'existence de plus de 250 titres miniers qui ont été concédés à des entreprises privées et à des particuliers sans leur participation ni leur consentement. À leur retour, après avoir conclu une série d'accords avec le Gouvernement, elles ont dû faire face à des menaces de mort et ont été qualifiées « d'opposantes au développement des communautés ». Entre 2002 et 2013, 54 défenseurs des droits à la terre et à l'environnement ont été assassinés en Colombie (Global Witness 2014). La construction de la paix dans les régions exige que les défenseurs des territoires et les mouvements sociaux puissent exprimer librement leur position face aux projets d'extraction des ressources naturelles.

Pour conclure

En Colombie, adapter la politique minière aux principes de bonne gouvernance des ressources naturelles est une tâche ardue. Comme nous avons pu le voir, ceci exige des changements structurels de la politique, et entre autres celui d'améliorer les capacités de négociation de l'état en tant que propriétaire des ressources minières et naturelles. D'autre part, cela signifie ordonner les extractions minières et définir, à travers un processus participatif et démocratique, les critères environnementaux, sociaux et économiques qui déterminent dans quels lieux seront extraites ou non les ressources naturelles.

Les réponses de l'état face aux demandes urgentes ont été assez ponctuelles. Le pays progresse vers une mise en œuvre progressive des normes de transparence de l'Initiative concernant la transparence des industries extractives (EITI). Bien que cela constitue un point favorable, il ne suffit pas pour résoudre les problèmes complexes dont nous avons parlé ici. En plus de promouvoir la transparence, il faut promouvoir d'autres éléments de la gouvernance des ressources naturelles, particulièrement ceux qui touchent à la participation citoyenne, à la protection de l'environnement et à l'attention portée aux droits des générations futures.

Par ailleurs, les communautés affectées par les industries minières doivent être reconnues comme telles, et l'état et la société doivent agir pour corriger les préjudices causés par la violation de leurs droits humains. Indemniser et rendre la dignité à ceux qui ont subi les impacts de la mauvaise gouvernance des ressources naturelles est une étape nécessaire vers la construction d'un nouveau modèle, plus juste, plus humain et plus démocratique. En Colombie, la signature éventuelle d'un accord de paix avec les guérillas, processus que nous suivons avec un grand optimisme, pourrait contribuer à un approfondissement de la démocratie. C'est dans ce cadre que pourraient s'ouvrir des débats, non seulement pour les citoyens actuels, mais également pour les générations futures.

Ouvrages cités

Chaparro, S., *Muchas minas, pocos dueños y favores mutuos*, 2014, à <http://goo.gl/b7Vxn4>, consulté en avril 2015.

CINEP/PPP. (2014). *Luchas Sociales en Colombia 2013*, Informe Especial, Bogotá, Cine.

Escárraga, T., *Los pueblos que se tragó el carbón*, 2013, El Tiempo.

Global Witness, *Deadly Environment. The dramatic rise in killings of environmental and land defenders*, 2014, London, Global Witness.

Pardo, Á., *La conflictividad por el territorio, el control de los RRNN y la renta minera. El choque de las locomotoras mineras en Colombia*, en L. J. Garay, *Minería en Colombia: institucionalidad y territorio, paradojas y conflictos*, 2013, 143-191, Bogotá, Imprenta Nacional de Colombia.

Rudas, G., & Espitia, J., *La paradoja de la minería y el desarrollo. Análisis departamental y municipal para el caso de Colombia*, en L. J. Garay, *Minería en Colombia: Institucionalidad y territorio, paradojas y conflictos*, 2013, 27-81, Bogotá, Imprenta Nacional de Colombia.

*Original espagnol
Traduction Elizabeth Frolet*



Présence et menace croissante de l'industrie minière en Amérique centrale

Ismael Moreno, sj
ERIC, Honduras

Amérique centrale, une région riche en matières premières

Toutes les données coïncident et confirment l'augmentation croissante de la demande de minéraux et d'énergie de la part des grandes économies mondiales. Pour l'Amérique latine, cette demande a été si forte que l'on peut parler d'un phénomène envahissant. Selon les experts, à la fin du XXe siècle, la région a capté 12 % des investissements miniers mondiaux. Pour la fin des années 2010, ces investissements ont été multipliés par trois.

L'Amérique centrale est une région avec des réserves de minéraux considérables, précieux et industriels. Conformément à la logique des économies mondiales, l'Amérique centrale continue d'être – comme elle l'a été durant son histoire – une zone riche en matières premières, et actuellement avec le facteur aggravant d'une hausse de la demande d'extraction de minéraux qui s'effectue dans un contexte beaucoup plus agressif d'un point de vue normatif, mais également dans les contextes sociaux, politiques et environnementaux.

La demande d'extraction de minéraux est si agressive de la part des sociétés multinationales, que la pression pour que celles-ci respectent les réglementations et les conventions internationales devient plus forte, au même titre que la prise de conscience de la part des différents secteurs de la société se renforce pour la défense des biens naturels du point de vue de la protection harmonieuse des droits non seulement humains, mais également de la nature.

La corruption et l'impunité définissent la réalité de l'industrie extractive

Ces conditions ont rendu nécessaires des réformes des législations et ont obligé les multinationales d'extraction minière à respecter des protocoles et des conventions qui au XXe siècle étaient inexistantes. Dans ce cas, des processus de réforme ont été engagés par la Banque Mondiale dans le but de pousser les sociétés multinationales d'extraction minière à respecter les différents traités commerciaux, bilatéraux et multilatéraux. Mais, d'après les organisations qui protègent l'environnement, en réalité cette vague réformatrice s'efforce uniquement de garantir la sécurité juridique des investissements, d'établir un cadre de surveillance conforme aux normes internationales dans le but de légaliser les exploitations minières, sans pour autant diminuer les violations des droits humains qui dérivent des conflits socio-environnementaux. Et même dans le meilleur des scénarios où la législation concernant les exploitations minières garantirait le respect de l'environnement et les droits de l'homme, l'expérience de l'Amérique centrale en termes d'impunité et de corruption des fonctionnaires publics et juridiques ne

garantirait pas que les conventions et les législations nationales et internationales soient respectées en faveur de l'environnement, des communautés et des droits humains des personnes impliquées directement et indirectement dans l'industrie minière extractive.

Les cas du Honduras est emblématique. Le coup d'État de juin 2009 a créé une énorme opportunité pour les groupes économiques et les élites conservatrices qui ont pu profiter des désordres, des distractions politiques et de la faiblesse des institutions pour faire en sorte que l'on approuve un ensemble de lois pour la concession et l'exploitation de rivières, de sources d'eau, d'hydrocarbures, ainsi qu'une nouvelle loi minière favorable à l'exploitation des compagnies minières, la loi de création de Zones d'emploi et de développement économique (ZEDES) connues comme Villes modèles et de nombreuses autres formules juridiques qui convergent vers un unique objectif : ouvrir les portes et faciliter les investissements du capital transnational basé primordiallement sur l'industrie extractive.

Dans le cas de la loi minière au Honduras, et conformément aux informations communiquées par l'Institut du Honduras de Géologie et des Mines, au début de 2013, il existait 97 projets approuvés d'exploitations minières d'or et d'argent et 233 demandes de nouveaux projets en cours d'approbation. Lorsque les communautés ont exprimé leur refus et qu'elles se sont organisées pour résister à cette avalanche extractive, le gouvernement avec les compagnies d'exploitation minière a lancé des campagnes publicitaires agressives tant pour montrer les 'bontés' des investissements que pour criminaliser les communautés et leurs dirigeants, en les qualifiant d'ennemis du progrès et du développement du pays.

À la violence et à l'insécurité dérivée du trafic de drogue et du crime organisé qui a transformé le triangle septentrional de l'Amérique centrale – constitué par le Guatemala, le Salvador et le Honduras – en une des zones les plus violentes et dangereuses de la planète, s'ajoute cette demande croissante d'investissements de la part des compagnies minières extractives qui crée de nouveaux scénarios de violations des droits humains et de dégradation environnementale.

Tous ces faits créent une situation où les groupes de pouvoir politique et économique, contrôlent les forces de sécurité, les unités d'enquête, le pouvoir judiciaire, ce qui garantira l'impunité des agents de l'État et des acteurs privés (entreprises) en cas de délits et de violation des droits humains commis contre la population du Honduras et les organisations sociales.

Richesse de quelques-uns, et pauvreté de la majorité

Durant un séminaire méso-américain organisé par la Commission provinciale de l'Apostolat social, CPAS, et qui a eu lieu en septembre 2013, les assistants des six pays de la sous-région s'accordèrent sur le fait que « les exploitations minières sont basées sur une logique de consommation infinie dans un monde aux ressources limitées. La richesse minérale produit de la misère et des catastrophes environnementales chez les communautés installées dans les régions d'extraction minière, en contraste avec le luxe croissant et le gaspillage des propriétaires des compagnies minières. »

D'après les études et les expériences des différents pays d'Amérique centrale, les exploitations minières et les projets hydroélectriques appartiennent au même modèle extractif, destructeur, pollueur et accumulateur de biens et de ressources. L'expérience dans chacun des pays d'Amérique centrale, est un modèle commun qui détruit les l'environnement des communautés, en créant des dommages humains presque toujours irréversibles, en brisant ou fracturant leurs tissus sociaux et organisationnels, et qui les laissent dans des conditions économiques et productives bien plus précaires qu'auparavant. La majeure partie des communautés où des exploitations minières sont actives coïncident avec les zones territoriales

et géographiques d'émigration majeure vers d'autres régions du pays ou vers l'extérieur, de préférence vers les États-Unis.

L'industrie minière a atteint des niveaux technologiques si élevés qu'elle a toujours besoin de moins de main-d'œuvre locale et de moins de temps pour l'exploitation d'une mine, en laissant derrière elle des catastrophes environnementales qui prennent de l'ampleur et en détruisant les formes communautaires traditionnelles de vie. Il n'est pas certain, du moins du point de vue de la réalité méso-américaine que l'industrie minière résolve la demande d'emploi des communautés. L'offre d'emplois est chaque fois moindre, elle a un caractère occasionnel, temporaire et limité à la main d'œuvre la moins chère, se réduisant aux services secondaires.

Une communauté touchée par l'exploitation minière ne sera plus jamais la même, son tissu culturel est compromis, et l'exploitation minière entraîne, promeut, stimule la division et la corruption à l'intérieur de l'organisation et parmi les responsables communautaires et sociaux.

La lutte de David contre Goliath

Au sein de l'industrie minière, il existe sans doute deux visions du monde, c'est-à-dire deux manières de voir et de se rapporter au monde. La première est celle qui considère la terre et la nature comme une mère, comme source de vie et don sacré pour les peuples et les communautés. Les communautés indigènes témoignent « que la terre est notre mère, et que les mines l'ont ravagée, lui ont brisé le cœur, et que ceci est un attentat contre Dieu. » Le second point de vue sur la nature est celui des mineurs et des entrepreneurs qui extraient les minerais. Les montagnes et les mines, l'eau et les forêts sont des commerces, sont de l'argent, du développement, du bien-être économique. Il faut tout convertir en capital.

L'industrie minière extractive est intimement associée aux projets hydroélectriques polluants. L'exploitation qui est fréquemment sauvage est en train de provoquer un phénomène croissant de résistance de la part des communautés qui s'articule très bien avec les organisations populaires et environnementalistes. En contrepartie, les exploitations minières qui sont alliées aux entrepreneurs nationaux et aux autorités publiques, menacent, poursuivent, séquestrent et assassinent les dirigeants et les communautés tout en élaborant des campagnes publicitaires pour discréditer la valeur des luttes organisées contre l'industrie minière.

Les compagnies minières collaborent avec les députés pour faire adopter des mesures juridiques, dans le but de criminaliser les luttes de résistance contre les exploitations minières et les concessions d'eau. Elles ont également noué des alliances avec le monde de la communication pour contrôler les informations, défigurer les luttes et présenter l'industrie extractive et polluante comme « bienveillante » pour les communautés, l'état et la société. Les communautés et les organisations de défense de l'environnement s'appuient sur des moyens de communication autres et sur des réseaux sociaux, sans atteindre cependant la capacité suffisante pour lutter contre le siège médiatique.

Les compagnies minières ont construit un scénario de conflits et de polarisations. Leur objectif est bien défini : convertir toutes les richesses naturelles en capital. Les communautés, les organisations écologiques et populaires, et les églises qui s'efforcent d'être fidèles aux personnes et aux secteurs les plus touchés par l'industrie minière extractive ont commencé à structurer leurs efforts particuliers dans une lutte commune pour la paix et la vie à partir de la défense et de la protection de leurs biens naturels.

Chronique d'une tragédie annoncée

Le sud du Honduras a été le témoin d'une tragédie à la mi-2014. Un groupe de mineurs ont été enterrés durant un effondrement qui s'est produit dans la zone d'exploitation minière. C'est avec d'énormes efforts que plusieurs ouvriers réussirent à sortir sains et saufs des grottes, mais huit d'entre eux furent piégés alors que ni la compagnie d'exploitation, ni le gouvernement ne possédaient de voies d'évacuation, ou de systèmes d'urgence pour répondre à de telles éventualités. Les huit mineurs moururent et leurs corps furent retrouvés cinq mois après l'effondrement. Le gouvernement, tout comme les entreprises minières s'efforcèrent de minimiser l'importance de l'accident en le qualifiant d'exceptionnel, au moment où la loi dégageait de toute responsabilité juridique la compagnie minière extractive, limitant les conséquences du drame en fournissant des aides limitées et ponctuelles aux familles des travailleurs décédés.

Cependant, cette tragédie qui a eu lieu dans la Communauté d'El Corpus dans le département de Choluteca, au sud du Honduras, à la frontière du Salvador et du Nicaragua, met à nu une réalité qu'ont créée les investissements de compagnies minières extractives en Amérique centrale. Malgré les conventions et les traités internationaux, les réformes législatives dans chacun des pays, les lois concernant l'industrie minière qui se basent sur le respect des droits de l'environnement, sur les droits humains, et sur la culture, sur l'histoire et la réalité du patrimoine des communautés, malgré tout cela, l'industrie minière installée dans chacun des pays d'Amérique centrale a la capacité d'atteindre ses objectifs, car elle peut compter sur l'appui des gouvernements et des groupes industriels locaux qui ont l'habitude de circonvenir les lois. Comme nous l'avons dit plus haut, l'impunité et la corruption sont quotidiennes et réussissent fréquemment à imposer leur volonté malgré les pressions exercées par les communautés et les organisations protectrices de l'environnement qui exigent que la loi soit respectée. Les compagnies minières atteignent leurs objectifs en subornant souvent les autorités ou en pratiquant la collusion et en nouant des alliances avec les hommes politiques, les fonctionnaires ou les chefs d'entreprise.

Les chemins de résistance à un modèle qui tue la vie

Durant le Séminaire méso-américain que nous avons mentionné, les jésuites et les assistants laïcs conclurent les analyses et les débats par une Déclaration qui entre autres mentionne le point suivant : « Nous déclarons que nos luttes de résistance doivent s'appuyer sur des alliances avec plusieurs secteurs nationaux et internationaux qui partagent notre engagement de défendre nos biens communs et nos territoires ; elles doivent s'appuyer sur de nouvelles stratégies de communication qui réussissent à briser l'assaut médiatique. Si les industries minières sont les mêmes que celles qui sont dans nos pays, comment organiser des luttes qui renforcent nos identités pour faire face au danger de nous faire éblouir par l'or et les redevances des compagnies minières ? Comment renforcer nos engagements éthiques pour savoir vaincre les tentations de subornation, les offres attirantes des industries minières qui promettent d'améliorer les services publics de nos communautés, ou les peurs face aux menaces et aux chantages ? Comment trouver des plateformes/groupes qui articulent nos luttes nationales avec les luttes latino-américaines et méso-américaines ? »

*Original espagnol
Traduction Elizabeth Frolet*

Sécretariat pour la Justice Sociale et l'Écologie

Borgo Santo Spirito, 4

00193 Roma

+39 06689 77380 (fax)

sjes@sjcuria.org